

INSTITUT SAINTE-GENEVIÈVE

INSTITUT
SAINTE-GENEVIÈVE
*bâtiment des classes
et gymnase*

*64, rue d'Assas
75006 Paris*

ÉTUDE HISTORIQUE ET ARCHITECTURALE

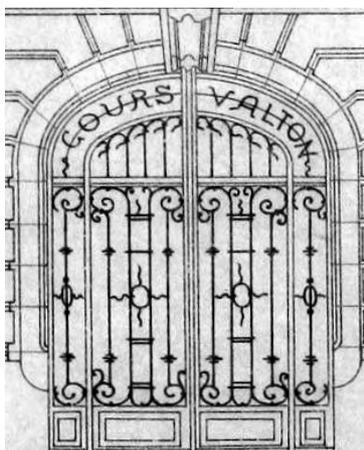
[juillet 2009]

RECHERCHES



ÉTUDES APPLIQUÉES

PATRIMOINE HISTORIQUE, ARCHITECTURAL ET FONCIER · ARCHIVES · MÉMOIRE · CULTURE



Le dossier d'étude se compose de trois parties réunies en un volume :

- le rapport proprement dit propose un historique des bâtiments et une synthèse des interventions réalisées;
- une deuxième partie présente la chronologie complète des informations et données rassemblées, suivie du recueil de l'iconographie;
- enfin, la troisième partie donne la liste des références et de l'ensemble des planches.

PREMIÈRE PARTIE : RAPPORT

HISTORIQUE	1
La propriété	2
La location à des institutions d'enseignement	3
Les constructions	3
- Le bâtiment des classes (pavillon B)	3
- Les campagnes de travaux de la fin du XIXe siècle et du début du XXe siècle	4
- Le gymnase (bâtiment C)	5
- Les campagnes de travaux de la seconde moitié du XXe siècle	5
Conclusion	6
SYNTHÈSE	8
Principales étapes de l'évolution de la propriété et des constructions	9
Nomenclature et datation des bâtiments	<i>h. p.</i>

DEUXIÈME PARTIE : DOCUMENTS

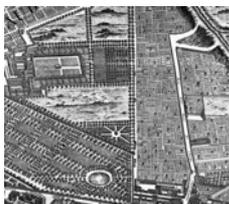
CHRONOLOGIE	11
Constitution de la propriété	12
Le cours Valton	16
La propriété de la Société Immobilière Urbaine et Rurale Notre-Dame-des-Champs...	20
RECUEIL DE L'ICONOGRAPHIE	<i>PLANCHES 1-43</i>
Documents topographiques anciens du quartier et de la propriété	1-11
Campagnes de travaux et projets	12-18
<i>Projet de construction d'un nouveau bâtiment, 1972</i>	12-15
<i>Projet d'extension de l'Institut Sainte-Geneviève</i>	16-18
Relevés actuels	19-22
Vues anciennes	23-28
Reportage photographique	29-43

TROISIÈME PARTIE : ANNEXES

LISTE DES RÉFÉRENCES	27
Sources	28
Bibliographie	29
LISTE DES PLANCHES	30

HISTORIQUE

LA PROPRIÉTÉ



La rue d'Assas, au Sud de la rue de Vaugirard, fut ouverte à l'emplacement du mur de clôture d'une partie du parc du palais du Luxembourg et du couvent des Chartreux [Planche 1]. Un décret de l'Assemblée nationale en date du 2 novembre 1789 mit les biens ecclésiastiques à la disposition de la nation et ordonna leur vente l'année suivante. L'administration centrale du département de la Seine vendit alors la propriété des Chartreux en différents lots. En juin 1798, Marie-Jeanne Destouches, veuve de Pierre Maheu, acheta une vaste parcelle close de murs, en labour et plantée d'ormes, de frênes et de noyers, ayant 9m de longueur sur la nouvelle rue, appelée alors rue de l'Ouest (la partie au Nord de la rue de Vaugirard portait déjà ce nom), avant de devenir rue d'Assas en 1868.

Dès 1799, Mme veuve Maheu céda la propriété à ses trois enfants à qui Louise-Rose Templier, veuve d'Edme-François Gatteaux, l'acheta en 1813. Le terrain était alors seulement construit d'un petit bâtiment en appentis servant de serre pour le jardinier, le surplus était cultivé en pépinière et jardin fleuriste, planté d'un grand nombre d'arbres fruitiers en espalier et à haute tige, et d'arbres et arbustes d'agrément [Planche 2]. Les héritiers de Mme veuve Gatteaux cédèrent la propriété en 1835 à Joseph Lecoœur, entrepreneur de menuiserie, qui édifia alors plusieurs bâtiments sur la parcelle à la forme d'un triangle rectangle ne disposant que d'une courte façade sur la rue de l'Ouest.

En proie à d'importantes difficultés financières, Lecoœur dut se séparer de son fonds de commerce de menuiserie et de sa propriété, qui portait alors le n°32 rue de l'Ouest, finalement adjugée en 1843 à Antoine Séguin, marbrier. Peu après, celui-ci acheta également une maison voisine n°28 rue de l'Ouest.

En 1859, les deux propriétés revinrent à sa fille, Émilie Séguin, qui épousa la même année Auguste-Léon Lacaille, négociant. Au décès de cette dernière en 1865, son mari et ses deux fils mineurs, Henri-Marie et Louis-Marie-Paul Lacaille, les conservèrent en indivision. Louis-Marie-Paul Lacaille demeura seul propriétaire en 1904 et après son décès, ses cousins vendirent le numéro 64 rue d'Assas, en 1911, à Émilie-Madeleine-Blanche Loyer, veuve de Maurice-Jules-Louis Clarion de Beauval. L'année suivante, celle-ci chargea l'architecte Léon Meister d'édifier un nouvel immeuble d'habitation sur la rue, haut d'un rez-de-chaussée, de deux étages carrés et d'un troisième sous combles. Le surplus du terrain restait loué au Cours Valton, qui s'y était installé en 1899. Marie-Jacques-Pierre Clarion de Beauval hérita la propriété de sa mère en 1943 et, en 1960, la divisa en deux. Il conserva l'immeuble sur la rue –qui fut

reconstruit en 1990 par son nouveau propriétaire, la SNC Isoré– et vendit le reste à la Société Immobilière Urbaine et Rurale Notre-Dame-des-Champs, propriétaire de la grande parcelle située en arrière et portant les n°123, boulevard Raspail et n°35-37 et 39, rue Notre-Dame-des-Champs.

LA LOCATION À DES INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT



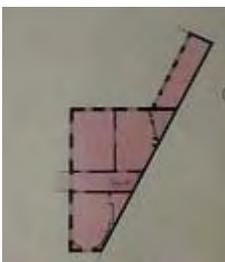
C'est vraisemblablement vers 1850 qu'Antoine Séguin loua une partie de sa propriété à Sophie Duchemin, institutrice qui avait officiellement ouvert un premier pensionnat de jeunes filles à Paris en 1837. Son établissement fut repris en 1890 par Mlle Zahrzewska, remplacée dès octobre 1899 par Émilie (1845-1924) et Joséphine Valton (1853-1936). Celles-ci, filles d'un préfet des études et professeur au lycée Rollin (actuel lycée Jacques-Decour), transférèrent alors au n°64 rue d'Assas leur cours, précédemment établi rue Laromiguière sur la Montagne Sainte-Geneviève.

En 1934 fut constituée la « Société Civile du Cours Valton », qui fusionna définitivement en 1966 avec l'Institut normal Sainte-Geneviève, fondé en 1943. L'Association Immobilière Notre-Dame-des-Champs poursuit la location consentie à l'établissement scolaire depuis le XIXe siècle et participa au financement des extensions de l'établissement scolaire.

LES CONSTRUCTIONS

Les premiers bâtiments avaient été élevés par Joseph Lecoœur pour servir à son activité de menuisier, à partir de 1835. À gauche de l'entrée de porte cochère se trouvaient divers édifices à usage de loge de portier, d'écuries et de remises, puis à la suite s'étendaient une cour et un jardin d'agrément. Au fond de la propriété, séparés par une barrière de clôture, s'élevaient trois corps de bâtiment en charpente disposés en U autour d'une cour, servant d'ateliers, hauts d'un rez-de-chaussée, d'un premier étage éclairé par des châssis vitrés et d'une partie en grenier [Planche 3].

Vers 1840, Lecoœur édifia un nouveau pavillon dans la première cour contre le mur mitoyen à droite [Planche 3]. Il s'agissait d'une maison d'habitation élevée sur caves non voûtées, d'un rez-de-chaussée surhaussé de plusieurs marches au-dessus du sol et d'un premier étage carré avec grenier au-dessus (actuel pavillon D).



**Le bâtiment des classes
(pavillon B)**

Vers 1850, Mlle Duchemin disposait, dans la propriété Séguin, de deux corps de bâtiments, celui des classes et celui de la direction, d'un « *vieux petit pavillon d'un étage sur un entresol humide* », d'une petite chapelle délabrée et d'une loge de portier sur la rue. Le bâtiment de la

direction correspondait à celui bâti par Lecoœur vers 1840, et celui des classes (actuel pavillon B) fut probablement construit dix ans plus tard par Mlle Duchemin elle-même.

Ce pavillon comprend un sous-sol éclairé par des soupiraux, dans lequel étaient établis dès l'origine le réfectoire ainsi que des salles de bains, un rez-de-chaussée surélevé divisé en trois salles de classe, deux étages carrés pour les dortoirs et un troisième lambrissé distribué en chambres. La façade sur la grande cour compte sept travées, les façades en retour trois et la façade arrière en possédait cinq. La modénature actuelle de ces façades n'est pas d'origine : des chaînages d'angle, des lignes horizontales et verticales incisées dans la pierre délimitant les croisées, un bandeau mouluré entre le rez-de-chaussée et le premier étage, un entablement et une frise de glyphes entre le deuxième et le troisième, et une corniche au sommet [Planches 30-31]. L'ancienne porte d'entrée est entourée d'un chambranle mouluré et surmontée d'une corniche. Une photographie de la seconde moitié du XIXe siècle montre en effet une façade encore plus sobre, dépourvue de tous ornements [Planche 23]; ceux qui existent aujourd'hui résultent vraisemblablement d'une campagne, non documentée, sans doute réalisée après l'installation des sœurs Valton en 1899.



À l'origine, un perron de pierre précédait l'entrée du bâtiment des classes [Planche 23]. Il fut supprimé vers 1930, peut-être au moment de la construction de la galerie de circulation divisant la propriété en deux parties qui obstrua la première travée du pavillon au niveau du rez-de-chaussée [Planche 25]. Cette disposition déportait l'entrée du pavillon sur le côté; la suppression de la galerie en 1960 ne modifia pas cette nouvelle distribution.

**Les campagnes de travaux
de la fin du XIXe siècle
et du début du XXe siècle**

Lorsqu'elles prirent possession des lieux, en 1899, Mlles Valton firent procéder à la consolidation des fondations de ce bâtiment, « pour réparer des dégâts sérieux occasionnés par les rats du temps Duchemin ». Dix ans plus tard, au moment du renouvellement de leur bail, en novembre 1909, les locataires furent autorisées à élever de nouvelles constructions mais non à surélever celles existantes.

À l'occasion de cette prorogation, l'architecte du propriétaire, Marnez –sans doute Louis Marnez–, et celui des locataires, Frantz Blondel (cousin des demoiselles Valton), effectuèrent une visite complète des lieux et constatèrent que la solidité du premier étage (salles de cours) n'était pas assurée et que les parquets du premier et du rez-de-chaussée s'enfonçaient. Un sondage révéla que les poutres étaient en très mauvais état et Marnez fut contraint de remplacer ce qui était vermoulu. Il fit sceller les parties des poutres neuves aux anciennes au moyen de cercles de fer boulonnés, remplacer les parquets –en particulier ceux des dortoirs– ainsi que les colonnes en fonte mises en place par Mlle Duchemin qui paraissaient trop flexibles pour soutenir les



plafonds. Pendant cette campagne, de nouvelles petites chambres furent établies dans le troisième étage lambrissé.

Dans un courrier daté d'octobre 1919, l'auteur –peut-être Joséphine Valton– écrivait à propos de ces travaux : *« comme tous ces frais étaient bien entendu à la charge de M. Lacaille, les colonnes de fer n'ont pas été choisies parmi les œuvres d'art. Elles n'ont même pas été polies ! comme étaient les premières »*. Elle concluait : *« En somme, du local appelé "pensionnat" et construit en pierres de taille, il ne restait presque que les quatre murs, tout le sondage a révélé des surprises, tel qu'il a été refait, la solidité a été assurée à la réserve de l'élégance ! La maison, sans doute, est laide ; mais elle est solide nous a-t-on assuré en 1910 et vraiment les travaux sérieux qui y ont été exécutés en sont une garantie, même pour les personnes intéressées à ce qu'ils fussent faits avec un peu plus de soins pour l'œil »*. Il semblerait que douze ans plus tard, de nouveaux fléchissements se firent remarquer dans le bâtiment.

Dans un autre courrier non daté (sans doute vers 1921), la même personne précisait que les travaux mis en œuvre en 1909-1910 avaient été effectués dans de mauvaises conditions –*« Paris se trouvait en pleine grève »*–, les matériaux arrivaient difficilement et souvent de moins bonne qualité que prévu. *« De l'avis de notre cousin, le travail aurait dû être plus soigné mais les circonstances ont mal servi cette restauration. Seulement M. Blondel nous a assuré que la solidité de l'immeuble n'en souffrait pas puisque le gros œuvre était sérieusement réparé, poutres neuves et colonnes de fonte renouvelées »*.

Le gymnase (bâtiment C)

Deux ans après la campagne de consolidation du bâtiment des classes, en avril 1911, la propriétaire, Mme veuve Clarion de Beauval, déposa une demande d'autorisation pour la construction d'un bâtiment d'un étage. Sans doute s'agit-il du gymnase (bâtiment C) construit à la suite du bâtiment des classes par Frantz Blondel.

Le bâtiment présente deux auvents en appentis couverts en tuile du côté de la grande cour et du côté de l'arrière-cour [Planches 33-34]. À l'intérieur, il renferme, au rez-de-chaussée, une vaste salle dégagée de tout point d'appui grâce aux arcs boutant en béton qui scandent les deux façades longitudinales [Planches 24 & 43]. Le côté sur la cour est largement ouvert de verrières tandis que le mur opposé est à présent aveugle. Le premier étage, divisé en quatre grandes salles, est éclairé par six croisées de chaque côté des deux cours. Un revêtement de briques peintes cache sans doute l'ossature en béton de ce bâtiment [Planche 35].



Les campagnes de travaux de la seconde moitié du XXe siècle

En 1960, M. Clarion de Beauval divisa la grande propriété d'origine en deux parties. Il conserva le petit immeuble construit par sa mère en 1912 sur la rue d'Assas et vendit le terrain en arrière sur lequel s'élevaient les bâtiments du Cours Valton à la Société Immobilière Urbaine et Rurale Notre-Dame-des-Champs, dépendant de la Société des Filles du Cœur de Marie.

À partir de cette époque, le nouveau propriétaire entreprit un certain nombre de travaux afin de moderniser les anciens bâtiments et d'en construire de nouveaux mieux adaptés aux besoins de l'établissement scolaire. La galerie de circulation des années 1930 qui partageait la vaste cour en deux fut démolie en 1960 et les architectes Louis et Pierre Mazery édifièrent à cet emplacement un nouveau bâtiment de deux étages (bâtiment A) [Planches 6-7 & 26]. L'année suivante, en mars 1961, le propriétaire obtint un nouveau permis de construire pour le surélever d'un étage.

En 1966, Pierre Mazery construisit un bâtiment d'un étage à la place d'un préau et d'un petit édifice situés contre le mur mitoyen Sud (bâtiment F), face au gymnase. Peu après, en 1972, le nouvel architecte de l'Institut Normal Sainte-Geneviève, André Poulain, élaborait un vaste projet de rénovation et d'extension afin de répondre à l'accroissement des effectifs [Planches 12-15]. Mais cet ambitieux programme ne fut pas mené totalement à son terme. Le gymnase, en particulier, devait être démolit et remplacé par un nouvel immeuble haut de quatre étages avec terrasse et d'une plus grande profondeur. En arrière devait être planté un jardin à la place d'appentis adossés au mur de clôture. Une cour anglaise prévue au-devant du pavillon B fut réalisée seulement plus tard. En revanche, les bâtiments disparates situés au Sud (l'ancienne chapelle et le pavillon F édifié en 1966) furent remplacés par une longue aile uniforme et plus fonctionnelle.

Enfin, en décembre 1993, à l'occasion du renouvellement du bail de la propriété, l'Association Immobilière Notre-Dame-des-Champs autorisa l'Institut Sainte-Geneviève à entreprendre divers travaux, en particulier l'agrandissement et la rénovation du secteur restaurant et cuisine. L'architecte J.-D. Gouzien créa un sous-sol sous le gymnase avec extension du côté de l'arrière-cour, ainsi qu'une cour anglaise au-devant du pavillon B [Planches 16-18]. Deux rampes d'escalier permettent d'accéder à une série de sanitaires aménagés sous la grande cour de récréation. Une passerelle lancée au-dessus du vide de la cour anglaise mène à la porte d'entrée du pavillon B [Planche 31]. Enfin, un préau à charpente métallique a été installé au-devant du gymnase.



CONCLUSION

Le bâtiment des classes (pavillon B) a été édifié vers 1850 pour abriter le réfectoire, les salles de classe et les dortoirs de l'établissement d'éducation créé par Sophie Duchemin. Lorsque les demoiselles Valton transfèrent au n°64, rue d'Assas leur propre institution, en 1899, les fondations de ce bâtiment furent consolidées. C'est peut-être à cette époque que la façade de pierre du bâtiment des classes a été retravaillée pour lui conférer un aspect moins austère. Peu après, en 1910, de nouveaux travaux de renforcement s'avèrent nécessaires sur les

poutres, parquets et poteaux en fonte soutenant les plafonds ; ces poteaux, dénommés « *Duchemin* » par les sœurs Valton, dataient peut-être de la construction d'origine ou bien étaient venus conforter celle-ci dans la seconde moitié du XIXe siècle. En 1912, les sœurs Valton demandèrent à leur architecte, Frantz Blondel, de construire un bâtiment accolé au bâtiment des classes, afin d'y aménager un gymnase au rez-de-chaussée et de nouvelles salles de classe à l'étage (bâtiment C).

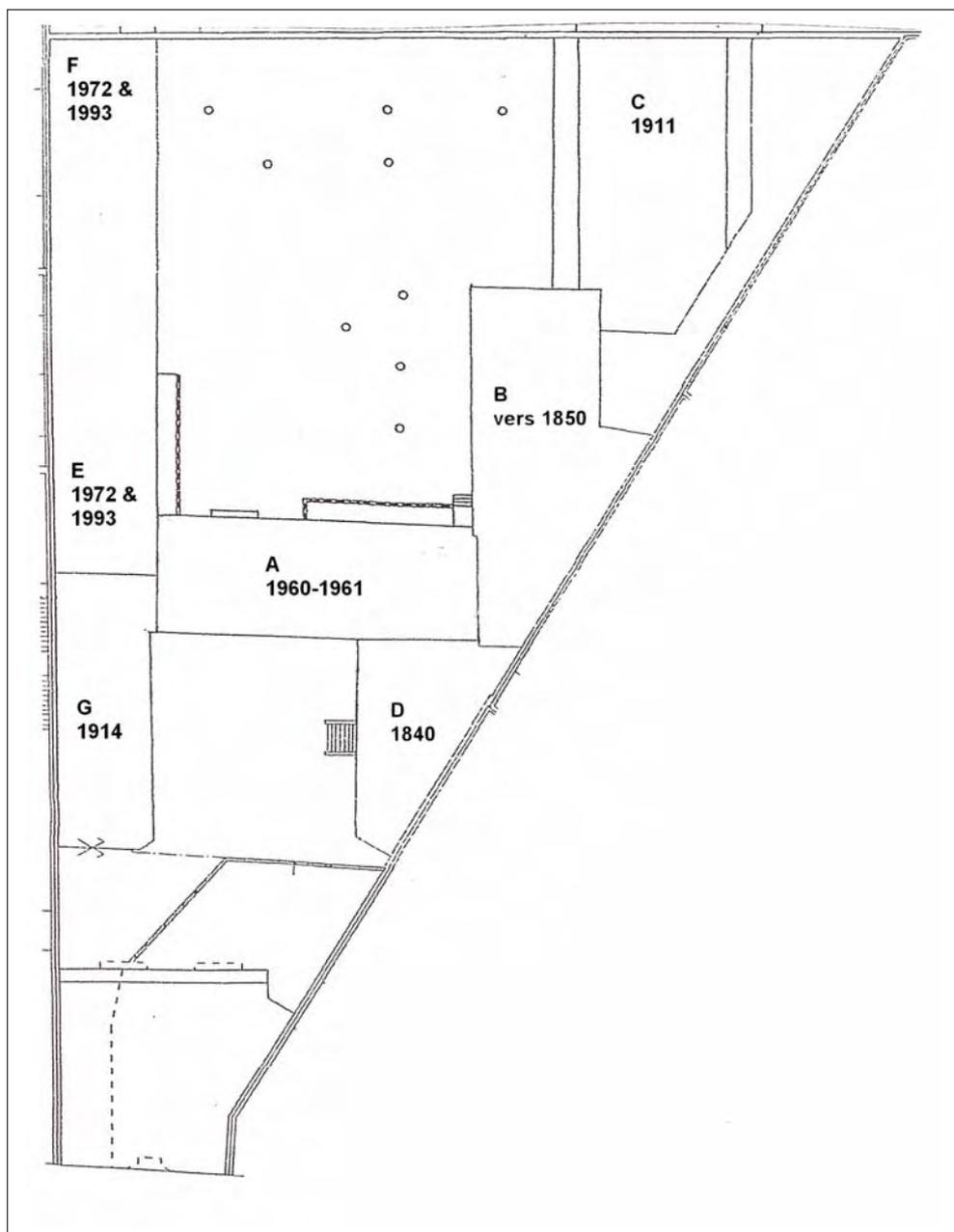
Mis à part les travaux habituels de réfection et de mises aux normes de sécurité, les deux bâtiments n'ont subi aucune transformation lourde avant la campagne de travaux de 1993 pendant laquelle furent creusés un sous-sol sous le gymnase et une cour anglaise au-devant du pavillon B. Les autres bâtiments ont été édifiés au gré des besoins de l'institution et en fonction de ses ressources. Seul l'ancien pavillon de la direction (D) existait avant l'occupation de la propriété par l'établissement scolaire et le pensionnat de jeunes filles de Mlle Duchemin.

SYNTHÈSE

Principales étapes de l'évolution de la propriété et des constructions

- Avant 1790** Le terrain fait partie de l'enclos des Chartreux, compris dans la nationalisation des biens du clergé décrétée par l'Assemblée Nationale Constituante.
- 1798** Adjudication du terrain par le Domaine National à Marie-Jeanne Destouches, veuve de Pierre Maheu.
- 1813** Vente du terrain, planté d'arbres, à Louise-Rose Templier, veuve d'Edme-François Gatteaux.
- 1835** Vente du terrain, toujours planté d'arbres, à Joseph Lecoeur.
Construction de bâtiments à usage de hangars et magasins de menuiserie par Joseph Lecoeur, menuisier.
- 1840** *Construction d'une maison d'habitation (actuel pavillon D) par Joseph Lecoeur, propriétaire.*
- 1843** Adjudication de la propriété à Antoine Séguin, marbrier.
- Vers 1850** Installation dans la propriété d'un établissement d'enseignement et pensionnat pour jeunes filles par Sophie Duchemin.
Construction de l'actuel pavillon B pour les salles de classe (R + 2 + 3e lambrissé).
- 1859** Succession d'Antoine Séguin, la propriété revient à Émilie Séguin, épouse d'Auguste-Léon Lacaille.
- 1865** Succession d'Émile Séguin, la propriété reste en indivisions entre Auguste-Léon Lacaille et ses deux fils, Henri-Marie et Louis-Marie-Paul Lacaille.
- Octobre 1899** Transfert rue d'Assas de l'établissement d'enseignement de Joséphine et Émilie Valton.
Consolidation des fondations du bâtiment B.
- 1904** La propriété appartient à Louis-Marie-Paul Lacaille.
- 1910** ***Consolidation des locaux : restauration ou remplacement des poutres en mauvais état, changement des parquets et des colonnes en fonte soutenant les plafonds ; Louis Marnez et Frantz Blondel, architectes.***
- 1911** Succession Lacaille : vente de la propriété à Émilie-Madeleine-Blanche Loyer, veuve de Maurice-Jules-Louis Clarion de Beauval.
- 1911** ***Construction probable du gymnase (C) par Mme veuve Clarion de Beauval pour le Cours Valton ; Frantz Blondel, architecte.***
- 1912** Construction de l'immeuble sur la rue d'Assas par Mme veuve Clarion de Beauval ; Léon Meister, architecte.

- Vers 1930 - *Construction de la galerie de circulation la propriété divisant en deux parties et obstruant une travée du pavillon au niveau du rez-de-chaussée.*
- *Bâtiment des classes (B) : démolition probable du perron de la façade sur la cour et modification de l'accès.*
- 1943 La propriété appartient à Marie-Jacques-Pierre Clarion de Beauval.
- 1960 Division de la propriété en deux parcelles : l'immeuble sur la rue d'Assas reste à M. Clarion de Beauval, le surplus du terrain est vendu à la Société Immobilière Urbaine et Rurale Notre-Dame-des-Champs.
- 1972 Projet de rénovation et d'extension de l'ensemble des bâtiments ; André Poulain, architecte.
- 1990 Reconstruction de l'immeuble sur la rue d'Assas par la société SNC Isoré, nouveau propriétaire ; modification de l'accès à l'Institut Sainte-Geneviève.
- 1993 *Programme de travaux à l'Institut Sainte-Geneviève ; J.-D. Gouzien, architecte.*
- *Création d'un sous-sol sous le gymnase (C) avec extension du côté de l'arrière-cour.*
- *Création d'une cour anglaise au-devant du bâtiment des classes (B) avec extension sous la cour pour les sanitaires.*



INSTITUT SAINTE-GENEVIÈVE

Nomenclature et datation des bâtiments.

CHRONOLOGIE

Constitution de la propriété

30 juin 1798 [12 messidor an VI]

Vente d'un vaste terrain provenant de l'enclos des Chartreux par l'administration centrale du département de la Seine à **Marie-Jeanne Destouches, veuve de Pierre Maheu**.

[Cité dans l'acte de vente du 26 octobre 1799, Archives nationales, Minutier central, CXXI, 585]

26 octobre 1799 [4 brumaire an VIII]

Vente d'un terrain faisant partie du clos des ci-devant Chartreux au long du mur du côté de la rue Notre-Dame-des-Champs par Marie-Jeanne Destouches, veuve de Pierre Maheu, à **Alexandre-Emmanuel Maheu et Marie-Augustine Coudert**, sa femme (un quart), **Jean-Louis Maheu jeune** (un quart), et **Louis-Antoine-François Dedde et Jeanne-Angélique Maheu**, sa femme (la moitié), devant Me Pierre-Louis Jacquelin, notaire à Paris.

« [...] Ce terrain a sa face sur la rue nouvelle dite de l'Ouest, à l'Ouest du jardin du palais Directorial. Il est en labour, planté de 11 ormes, 18 frênes et un noyer de moyen âge, et clos en deux sens par des murs mitoyens ayant 9m de longueur de face sur la rue nouvelle non compris la demi-épaisseur de l'ancien mur mitoyen, contenant en superficie 27 ares 15 centiares environ (715 toises un tiers ancienne mesure) y compris demi-épaisseur des murs mitoyens faits et à faire. Tenant du côté du Midi au terrain restant au citoyen Jacques Vavin le jeune de la partie par lui soumissionnée ; du Nord au citoyen Estague et autres, d'un bout du Levant à ladite rue nouvelle, d'autre du Couchant à une autre propriété de ladite citoyenne Maheu et qui n'est point comprise en ladite vente.

Les côtés au Nord et au Couchant du terrain présentement vendu sont déterminés par les anciens murs mitoyens ; le côté du Midi est une ligne droite partant de l'ancien mur du clos des Chartreux à l'Ouest, au point où arrive le milieu de l'épaisseur du mur mitoyen séparant les propriétés des citoyens Chennevières et de la citoyenne veuve Maheu à reprendre sur la rue nouvelle à 9m de distance du hors œuvre de l'ancien mur de clôture au Nord.

[...] ».

[Archives nationales, Minutier central, CXXI, 585]

3 octobre 1807

Vente du quart de la propriété par Jean-Louis Maheu jeune, maître maçon, et Adélaïde-Justine Faugeroux, sa femme, à **Louis-Antoine-François Dedde et Jeanne-Angélique Maheu**, sa femme, devant Me Clément-Jean-Marie Buchère, notaire à Paris.

[Archives nationales, Minutier central, CXXI, 626]

25 août 1812

Vente du quart de la propriété par Alexandre-Emmanuel Maheu, ancien charpentier, et Marie-Augustine Coudert, sa femme, à **Nicolas Girard**, huissier au tribunal de première instance de la Seine, devant Me Clément-Jean-Marie Buchère, notaire à Paris.

[Archives nationales, Minutier central, CXXI, 653]

3 juillet 1813

Jugement rendu en l'audience des criées du tribunal civil de première instance de la Seine sur la licitation poursuivie par Louis-Antoine-François Debbe, maître charpentier, contre Nicolas Girard. Adjudication du terrain au profit de **Louise-Rose Templier, veuve d'Edme-François Gatteaux**.

« [...] Un terrain clos de murs en tous sens ayant son entrée rue de l'Ouest n°4 dans lequel est un petit bâtiment adossé au mur de face en appentis, couvert en tuile à usage de serre de jardinier fleuriste, puits mitoyen construit en maçonnerie. Ledit terrain cultivé en pépinière et jardin fleuriste se trouve planté d'un grand nombre d'arbres fruitiers en espalier et à haute tige, arbres et arbustes d'agrément et tient du Levant à la susdite rue de l'Ouest n°4, d'un côté au sieur Cabireau, d'autre côté au sieur Vavin et du fond au sieur Destouches et contient en superficie 27 ares 15 centiares (715 toises ancienne mesure), compris la demi-épaisseur des murs mitoyens [...] ».

[Archives de Paris, DQ¹⁶2132, transcription du 4 août 1813, volume 403 n°46]

11 février 1832

Inventaire après décès de Louise-Rose Templier, veuve d'Edme-François Gatteaux, devant Me Jacques Florent, notaire à Paris. Ses héritiers sont ses trois filles, **Louise-Aglaré Gatteaux, épouse d'Ange-Nicolas-Joseph Berson**, marchand de laine, **Rosalie-Caroline Gatteaux, épouse de Pierre-Joseph-Amable Ancelot**, raffineur, **Marie-Rose Gatteaux, épouse de Hilaire Dufresne**, négociant, et ses deux petits-fils, **Émile-Jules Voulaire** et **François-Édouard Voulaire**, par représentation de leur mère Rose-Émilie Gatteaux épouse d'Antoine-Marius-Hilarion-Élisée Voulaire.

[Archives nationales, Minutier central, VIII, 1508]

31 mars 1832

Succession de Louise-Aglaré Gatteaux, épouse d'Ange-Nicolas-Joseph Berson. Ses héritiers sont ses deux fils, Louis-Jérôme Berson et Eugène Berson.

[Cité dans le sommier foncier, DQ¹⁸322]

15 décembre 1832

Jugement rendu en l'audience des criées du tribunal civil de première instance de la Seine sur la licitation poursuivie par Rosalie-Caroline Gatteaux, épouse de Pierre-Joseph-Amable Ancelot, et Marie-Rose Gatteaux, épouse de Hilaire Dufresne, contre Ange-Nicolas-Joseph Berson, Louis-Jérôme Berson et Eugène Berson. Adjudication de la propriété au profit pour un tiers à Mme Ancelot, pour un deuxième tiers à Mme Dufresne et pour le troisième tiers à MM. Berson.

[Cité dans l'acte de vente des 9, 12 & 13 octobre 1835, Archives nationales, Minutier central, LXXXVII, 1478]

9, 12 & 13 octobre 1835

Vente de la propriété n°12 rue de l'Ouest d'une contenance de 2 715m par Pierre-Joseph-Amable Ancelot, raffineur de sucre, et Rosalie-Caroline Gatteaux, sa femme, Hilaire Dufresne, ancien négociant, et Marie-Rose Gatteaux, sa femme, Ange-Nicolas-Joseph Berson, marchand de laine, Louis-Jérôme Berson, négociant, et Eugène Berson, négociant, à **Joseph Lecoeur**, menuisier, et **Félicité-Appoline-Catherine Jaullain**, sa femme, devant Me Alfred-François Bouard, notaire à Paris.

« [...] Un terrain clos de murs de tous côté, sis à Paris, rue de l'Ouest n°4 ci-devant et actuellement n°12 sur laquelle il y a entrée, tenant d'un bout au Levant à ladite rue, d'autre bout au Couchant à une maison de la rue Notre-Dame-des-Champs appartenant à M. Mourestin ou ses représentants, d'un côté du Midi à M. Godde et d'autre côté (Nord) à MM. Gageau et Cartet. Ledit terrain contenant en superficie 2 715m (ou 715 toises environ), puits mitoyen avec M. Godde.

[...] ».

[Archives nationales, Minutier central, LXXXVII, 1478]

Vers 1835-1840

Construction de divers bâtiments sur le terrain par Joseph Lecoeur pour son activité de menuiserie.

[Cité dans l'adjudication du 8 février 1843, Archives de Paris, DQ⁶3799, transcription du 7 mars 1843, volume 1770 n°12]

Octobre 1837

Ouverture légale d'un pensionnat de jeunes filles par Mlle Sophie Duchemin à Paris.

[Cité dans le dossier Archives de Paris, DT 78 (2)]

19 août 1842

Jugement rendu par le tribunal de commerce de la Seine contre Joseph Lecoeur ordonnant la saisie tant des ustensiles et marchandises dépendant de son fonds de commerce de menuiserie exploité rue de l'Ouest n°14 que des divers objets mobiliers et meubles garnissant l'appartement qu'il occupe avec indication de vente des objets saisis pour le 17 septembre.

[Cité dans le cahier des charges du 27 octobre 1842, Archives nationales, Minutier central, IV, 1212]

24 & 27 octobre 1842

Liquidation des reprises de Catherine-Apolline-Félicie Jaullain contre son mari, Joseph Lecoeur, entrepreneur de menuiserie, devant Me Édouard Lefebure de Saint-Maur, notaire à Paris.

[Archives nationales, Minutier central, IV, 1212]

27 octobre 1842

Cahier d'enchères dressé en vue de la vente aux enchères des ustensiles et marchandises dépendant du fonds de commerce de Joseph Lecoeur, entrepreneur de menuiserie, exploité rue de l'Ouest n°14 que des divers objets mobiliers et meubles garnissant l'appartement qu'il occupe, devant Me Édouard Lefebure de Saint-Maur, notaire à Paris. Adjudication, le 3 novembre 1842, au profit de Catherine-Apolline-Félicie Jaullain, épouse Lecoeur.

« [...] La maison rue de l'Ouest n°14 consistant :

1° Divers bâtiments à gauche élevés d'un rez-de-chaussée à usage de loge de portier, écuries et remises.

2° À droite, un bâtiment d'habitation élevé sur caves non voûtées, d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage carré avec grenier au-dessus.

3° Cour et jardin.

4° Trois corps de bâtiment au fond à usage d'ateliers élevés sur rez-de-chaussée d'un premier étage et grenier seulement sur la partie gauche.

5° Vaste cour au milieu et autre petite cour derrière le bâtiment de droite.

6° Deux pavillons à l'entrée de la cour des ateliers.

Le tout clos de murs mitoyens d'une contenance superficielle de 2715m environ joignant au Levant la rue, au Couchant M. Musuier, au Midi M. Godde ou son acquéreur et au Nord MM. Barthélémy, Cartot et de Deptesol.

[...]

[Archives nationales, Minutier central, IV, 1212]

3 novembre 1842

Bail de la maison à Catherine-Apolline-Félicie Jaullain, épouse de Joseph Lecoeur, devant Me Édouard Lefebure de Saint-Maur, notaire à Paris.

[En déficit dans l'étude IV (mentionné au répertoire), cité dans le sommier foncier, DQ⁸322]

8 février 1843

Jugement rendu en l'audience des criées du tribunal civil de la Seine à la requête de Joseph Lecoeur, entrepreneur de menuiserie. Adjudication de la propriété n°14 rue de l'Ouest au profit d'**Antoine Séguin et de Marie-Alexandrine-Émilie Rettinger**, sa femme.

« [...] Cette propriété consiste en un grand terrain distribué en grand passage avec petites constructions, jardin et bordure, une maison d'habitation, un grand chantier et beaux hangars au fond et sur le côté. Cette propriété et dépendances situées sur la rue de l'Ouest n°14. Ses façades sur la rue se composent d'un passage de porte cochère fermé par deux piles montées en pierres de taille, avec bornes en pierres, au pied de chaque pilier, cerclées d'un bandeau de fer pour les garantir des chocs ; les battants de la porte cochère sont pleins avec rainures. À côté de la porte cochère, petite porte bâtarde entourée d'un cadre en plein et fermée d'une porte pleine. Le reste de la façade est fermé par un mur de moellons de la hauteur de plusieurs mètres.

Le passage des voitures qui est pavé en grès se prolonge jusqu'au chantier en passant devant l'habitation. À gauche, appuyé sur le mur de la maison portant le n°10, est un petit bâtiment à usage de loge de concierge se composant seulement d'un rez-de-chaussée [...] et à côté est une construction en moellons et charpente formant plusieurs remises [...].

Plus loin, le terrain est en état de culture d'agrément jusqu'à la deuxième du chantier [sic].

À droite, à une certaine hauteur dans le passage pavé, est la maison d'habitation qui a trois façades. La principale sur le passage pavé et les autres à droite et à gauche du bâtiment. Ce bâtiment sur caves se compose d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage. Le rez-de-chaussée élevé de plusieurs marches au-dessus du sol est percé d'une porte d'entrée [...] et deux fenêtres de chaque côté de la porte. Le premier étage percé de cinq croisées sur la façade à droite [...].

La partie du terrain en chantier est séparée de la partie ci-dessus décrite par une barrière de clôture. Le chantier est formé par un grand terrain vague à gauche duquel est

un grand bâtiment et au fond duquel est un grand hangar en charpente à usage d'entrepreneur avec rez-de-chaussée, premier garanti par des châssis en vitre.

Cette propriété tient par devant à la rue de l'Ouest, à droite à la maison n°12, à gauche à celle n°10 [...] ».

[Archives de Paris, DQ¹⁶3799, transcription du 7 mars 1843, volume 1770 n°12]

1850

Date donnée traditionnellement pour la fondation du cours de Mlle Duchemin, n°32 rue de l'Ouest (futur n°64).

« [...] Il n'y avait alors que deux corps de bâtiments, celui des classes et celui de la direction. En plus, un vieux petit pavillon d'un étage sur un entresol humide, une étroite chapelle délabrée, et sur la rue, une basse et petite loge de concierge.

Une large grille en fer, à deux battants, ayant un bon air, comme clôture de la propriété sur la rue ... [...] ».

[Cité dans *Historique du Cours*, Archives des Anciennes du Cours Valton]

18 février 1859

Inventaire après décès de Marie-Alexandrine-Émilie Rettinger, épouse d'Antoine Séguin, marbrier de Sa Majesté l'empereur des Français, devant Me Auguste Jozon, notaire à Paris. Ses héritiers sont son mari, Antoine Séguin, et sa fille, Émilie Séguin. La propriété rue de l'Ouest porte le n°32 et M. et Mme Séguin possèdent également le n°28 rue de l'Ouest.

[Archives nationales, Minutier central, XXX, 930]

6 septembre 1859

Compte, liquidation et partage des biens dépendant tant de la communauté ayant existé entre Antoine Séguin et sa femme, Marie-Alexandrine-Émilie Rettinger, que de la succession de cette dernière, devant Me Auguste Jozon, notaire à Paris. Les deux propriétés de la rue de l'Ouest reviennent à **Émilie Séguin**.

[Archives nationales, Minutier central, XXX, 933]

5 novembre 1859

Contrat de mariage d'Émilie Séguin avec Auguste-Léon Lacaille, négociant, devant Me Auguste Jozon, notaire à Paris. La future apporte en dot les deux propriétés n°28 et 32 rue de l'Ouest.

[Archives nationales, Minutier central, XXX, 934]

3 mai 1865

Inventaire après décès d'Émilie Séguin, épouse d'Auguste-Léon Lacaille, devant Me Bertrand Maillefer, notaire à Paris. Ses héritiers sont son mari et ses deux fils mineurs, **Henri-Marie Lacaille** et **Louis-Marie-Paul Lacaille**.

[Archives nationales, Minutier central, LXV, 906]

1879

Description de la propriété dans le calepin du cadastre. Henri-Marie Lacaille et Louis-Marie-Paul Lacaille, propriétaires. Mlle Duchemin, maîtresse de pension, locataire.

« Description sommaire de la propriété

À gauche de l'entrée, bâtiment élevé d'un rez-de-chaussée.

À la suite, bâtiment élevé d'un rez-de-chaussée et d'un étage.

Au fond du jardin, chapelle.

À droite du jardin, bâtiment élevé d'un rez-de-chaussée, 1er carré et 2e sous comble.

Bâtiment élevé de rez-de-chaussée, deux étages carrés, 3e lambrissé.

Corps de logis, étages, description sommaire des locaux

[...]

Sous-sol

Réfectoire et salles de bain (16).

Rez-de-chaussée

Salle de classe (6J), anglaises (2C), salle de classe (2J), salle de classe (2J 2C).

1er étage

Palier (1J), lavabo (3J), dortoir (14J), anglaises (1J).

2e étage

Palier (1v), lavabo (3J), dortoir (14J), anglaises (1J).

3^e étage
Palier (1T), couloir (1T), à gauche pièce sans feu (1J), pièce sans feu (2J), à droite, cinq pièces sans feu (5T) ».

[Archives de Paris, D^P47 (1876)]

1890

Cession de l'établissement par Mlle Duchemin à Mlle Zahrzewska.

[Cité dans « Historique du Cours », *Le Trait d'Union*, n°3, novembre 1934]

Le cours Valton

Octobre 1899

Les demoiselles Joséphine et Émilie Valton transfèrent leur établissement situé alors n°10 rue Laramigière, dans les locaux de l'ancienne maison Duchemin.

[Cité dans « Historique du Cours », *Le Trait d'Union*, n°4, janvier 1935]

5 & 6 octobre 1904

Inventaire après décès d'Henri-Marie Lacaille, devant Me Jean Dubost, notaire à Paris. Son héritier est son frère, **Louis-Marie-Paul Lacaille**.

[Cité dans l'acte de vente du 12 avril 1911, Documentation Étude de Me Blanchet]

4 novembre 1909

Bail de la propriété par Paul-Louis-Marie Lacaille à Joséphine Valton et Émilie Valton, directrices d'institution, devant Me Jean Dubost, notaire à Paris. Mlles Valton sont autorisées à élever de nouvelles constructions mais pas à surélever celles existantes.

[Cité dans l'acte de vente du 12 avril 1911, Documentation Étude de Me Blanchet]

10 & 11 novembre 1910

Acte de notoriété après le décès de Paul-Louis-Marie Lacaille, devant Me Jean Dubost, notaire à Paris. Ses héritiers sont ses cousins, Marguerite-Henriette-Eugénie Lacaille, épouse de Pierre-Étienne-Marie-Ferdinand Massin, Eugène-Louis Lacaille, industriel, et Louis-Auguste Lacaille.

[Cité dans l'acte de vente du 12 avril 1911, Documentation Étude de Me Blanchet]

28 novembre 1910

Inventaire après décès de Paul-Louis-Marie Lacaille, devant Me Jean Dubost, notaire à Paris.

[Cité dans l'acte de vente du 12 avril 1911, Documentation Étude de Me Blanchet]

12 avril 1911

Vente de l'immeuble par Jean Dubost, notaire, exécuteur testamentaire de Paul-Louis-Marie Lacaille, Pierre-Étienne-Marie-Ferdinand Massin, ingénieur en chef des Télégraphes, et Marguerite-Henriette-Eugénie Lacaille, sa femme, Eugène-Louis Lacaille, industriel, et Lucie-Berthe Olivier, sa femme, et Louis-Auguste Lacaille, industriel, et Mathilde-Joséphine Léautaud, sa femme, à **Émilie-Madeleine-Blanche Loyer, veuve de Maurice-Jules-Louis Clarion de Beauval**, devant Me Charles Blanchet, notaire à Paris.

« [...] Une propriété située à Paris, rue d'Assas n°64 (6^e arrondissement), anciennement rue de l'Ouest.

Cette propriété, qui a son entrée sur cette rue par une porte cochère et une porte bâtarde, comprend :

1° Petit bâtiment à gauche de la grille d'entrée composé d'un rez-de-chaussée seulement.

2° Un bâtiment à la suite, composé d'un rez-de-chaussée et premier étage couvert à deux pentes.

3° Dans le jardin d'entrée :

Un premier bâtiment à droite composé de rez-de-chaussée surélevé d'un étage couvert en zinc.

Un deuxième bâtiment à la suite servant pour les classes composé de sous-sol, rez-de-chaussée, deux étages, combles au-dessus.

Cour et jardin.
Puits mitoyen.
Le tout d'une contenance superficielle de 2 750m environ est entouré de murs de tous côtés et tient :
Par devant la rue d'Assas, sur laquelle elle a une façade de 11,50m environ.
À droite en entrant, d'abord à un immeuble portant le n°62 rue d'Assas, appartenant aux consorts Lacaille vendeurs, puis à un immeuble portant le n°58 sur la même rue d'Assas et n°1 rue la rue Deguay-Trouin et enfin à un immeuble portant le n°7 sur la rue Duguay-Trouin.
À gauche en entrant d'abord à l'immeuble rue d'Assas n°66 et 68 ayant appartenu à la cure de Saint-Sulpice.
Au fond à un immeuble portant le n°41 rue Notre-Dame-des-Champs.
[...] ».

[Documentation Étude de Me Blanchet]

20 avril 1911

Demande en autorisation de bâtir déposée par Mme veuve Clarion de Beauval pour la construction d'un bâtiment d'un étage. Frantz Blondel, architecte.

[Cité par Anne Dugast & Isabelle Parizet, *Dictionnaire par noms d'architectes des constructions élevées à Paris aux XIXe et XXe siècles. Période 1900-1919*, 2007, t. I, n°5254]

12 août 1912

Immeuble n°64 rue d'Assas

Permis de construire accordé à Mme veuve Clarion de Beauval pour l'édification sur le terrain en bordure de la rue, sur une longueur de 11,75m, d'un bâtiment à usage d'habitation élevé sur caves d'un rez-de-chaussée, deux étages carrés, un 3e sous combles. Léon Meister, architecte.

[Archives de Paris, VOⁿ142]

15 juillet 1914

Permis de construire accordé à Mme veuve Clarion de Beauval pour l'édification à l'intérieur de la propriété d'un bâtiment à usage de classe et de chambres d'habitation de trois étages. Léon Meister, architecte.

[Archives de Paris, VOⁿ142]

16 octobre 1919

Lettre [de Joséphine Valton à la directrice de l'établissement ?].

« Chère mademoiselle,

Voici l'historique des fameuses colonnes : cette disposition architecturale (!) existait du temps de mademoiselle Duchemin, mais quand il a fallu inspecter l'immeuble en 1909, pour le nouveau bail, deux architectes ont été mis en présence : M. Frantz Blondel pour les bailleurs, M. Marnez, 3 place de Rennes pour le propriétaire M. Lacaille. Sur les instances de Frantz, il a bien fallu se rendre à l'évidence : la solidité du 1er étage (salles de cours) ne pouvait être garanti ; de plus, les parquets du 1er et du rez-de-chaussée (salles d'étude) s'enfonçaient. On a procédé à un sondage et les premières planches des parquets du 1er étage et du rez-de-chaussée enlevées, on a découvert plusieurs poutres, une surtout, en mauvais état. Marnez a été obligé de remplacer ce qui était vermoulu. Le travail a été fait solidement, les parties de poutres neuves ont été scellées aux anciennes au moyen de cercles de fer bien boulonnés ; seulement les colonnes Duchemin ont paru trop flexibles pour soutenir les plafonds, et elles ont dû être changées en d'autres beaucoup plus fortes ; comme tous ces frais étaient bien entendu à la charge de M. Lacaille, les colonnes de fer n'ont pas été choisies parmi les œuvres d'art. Elles n'ont même pas été polies ! comme étaient les premières ; on a dû changer les parquets mais il y eut l'économie du parquet qui est le salon des parents et au premier environ 2m de la salle des collections...

D'ailleurs, ces travaux ont été considérables ; on a établi en même temps la série de petites chambres où l'incendie s'est déclaré ; c'était un affreux grenier sans plafond. En somme du local appelé « pensionnat » et construit en pierres de taille, il ne restait presque que les quatre murs, tout le sondage a révélé des surprises, tel qu'il a été refait, la solidité a été assurée à la réserve de l'élégance !

Frantz, bien entendu, n'a rien dû diriger, c'est Marnez à qui revenait ce droit ; mais comme toujours, l'architecte des bailleurs sans pouvoir conduire les entrepreneurs,

surveillait fréquemment et était en correspondance avec Marnez afin de soutenir nos droits, c'était nécessaire, paraît-il, pour nous garantir de trop d'économie demandé par le propriétaire.

Autant que ma mémoire vient à l'aide des renseignements que vous désirez, voici, chère Mademoiselle, ce dont je me souviens. Maintenant, il y a eu correspondance échangée sur ces travaux, entre le propriétaire et nous, j'avais tout conservé et lors de mon départ, j'ai remis ces papiers, avec ce qui regardait le cours, entre les mains d'Émilie.

La maison, sans doute, est laide ; mais elle est solide nous a-t-on assuré en 1910 et vraiment les travaux sérieux qui y ont été exécutés en sont une garantie, même pour les personnes intéressées à ce qu'ils fussent faits avec un peu plus de soins pour l'œil. De plus, quand nous avons pris l'immeuble en 1899, les fondations ont dû être consolidées fortement pour réparer des dégâts sérieux occasionnés par les rats du temps Duchemin ».

[Archives des Anciennes du Cours Valton]

S.d. [vers 1921]

Lettre [de Joséphine Valton à la directrice de l'établissement ?].

« Chère mademoiselle,

Voici, autant que ma mémoire me le permet, quelques renseignements qui peuvent s'ajouter à ce qui a été déjà donné relativement à la reconstruction de la partie affectée aux salles de cours de la rue d'Assas. Tous les planchers ont été sondés, tant dans la bibliothèque qu'aux collections (deux parties qui avaient été parquetées avant 1909, mais dont la solidité des poutres avait été vérifiée). De même pour les quatre chambres du dortoir. Il me semble même que les parquets des quatre chambres du dortoir ont été refaits, mais je ne puis l'affirmer.

Il y avait, en effet, un fléchissement du côté de la salle bibliothèque et c'est ce qui a fait exiger de Frantz un sondage, lequel a fait découvrir le mauvais état des poutres, du milieu de l'immeuble, lesquelles, comme vous le savez, ont été sérieusement restaurées, poutres neuves cerclées de fer boulonnées...

Au sous-sol : rien ne se manifestait comme affaissement, d'ailleurs le plancher repose sur le sol, puisqu'il n'y a ni cave, ni conduite, à cette partie de la maison.

Maintenant, malheureusement (je crois l'avoir déjà noté), les parquets refaits en 1909, salle d'études au rez-de-chaussée et salles de cours l'ont été dans de fâcheuses conditions. Paris se trouvait en pleine grève, ce qui a fait traîner les travaux plus que le temps demandé par le propriétaire. Frantz avait réclamé du parquet 1er choix... on n'a eu que du 2e ou 3e... les matériaux arrivaient difficilement. Nous ne pouvions attendre, la rentrée avait dû déjà être retardée.

De l'avis de notre cousin, le travail aurait dû être plus soigné mais les circonstances ont mal servi cette restauration. Seulement, M. Blondel nous a assuré que la solidité de l'immeuble n'en souffrait pas puisque le gros œuvre était sérieusement réparé, poutres neuves et colonnes de fonte renouvelées.

Mais, il y a de cela 12 ans ! Cependant, sans juger une question qui n'est pas de ma compétence, il n'y a aucun exercice rythmé, qui puisse fatiguer ladite construction dans cette partie de la maison ni réunion très nombreuse. Peut-être que ce fléchissement est dû aux parquets un peu minces ».

[Archives des Anciennes du Cours Valton]

25 avril 1927

Bail par Émilie-Madeleine-Blanche Loyer, veuve Clarion de Beauval, à la société civile du Cours Valton, devant Me François-Auguste Moisy, notaire à Paris.

[Cité dans l'acte de vente du 25 février 1960, Documentation Institut Sainte-Geneviève]

25 juin 1928

Prorogation du bail par Émilie-Madeleine-Blanche Loyer, veuve Clarion de Beauval, à la société civile du Cours Valton, devant Me François-Auguste Moisy, notaire à Paris.

[Cité dans l'acte de vente du 25 février 1960, Documentation Institut Sainte-Geneviève]

3 juillet 1934

Constitution de la « Société Civile du Cours Valton », devant Me Philippe Vincendon, notaire à Paris. Le siège social est 64 rue d'Assas.

[Archives de la Société des Filles du Cœur de Marie]

8 mars 1943

Acte de notoriété après le décès d'Émilie-Madeleine-Blanche Loyer, veuve de Maurice-Jules-Louis Clarion de Beauval, devant Me Jean-Henri Blanchet, notaire à Paris. Son héritier est son fils, **Marie-Jacques-Pierre Clarion de Beauval**.

[Cité dans l'acte de vente du 25 février 1960, Documentation Institut Sainte-Geneviève]

16 juin 1943

Constitution de la société civile « Institut normal Sainte Geneviève », devant Me Philippe Vincendon, notaire à Paris.

[Cité dans une lettre du 8 février 1966, Archives de la Société des Filles du Cœur de Marie]

20 août 1959

« Amicale des Anciennes du Cours Valton. 27e feuillet de l'Amicale.

[...] Après 40 ans de « statu quo », voici que le Cours Valton se décide à transformer ses bâtiments. Non sans peine, ni sans argent, cela va sans dire, mais sur cette question ... cruciale... nous reviendrons plus tard, et nous savons que nous serons comprises de nos Chères Anciennes et de nos familles.

En deux mots, voici l'essentiel :

1° Le propriétaire reprend l'hôtel 64, rue d'Assas, là où tant de grandes élèves ont passé leurs années terminales.

2° La Société Immobilière Notre-Dame-des-Champs, devient notre propriétaire... pour tout le reste.

3° En 1960, le Cours entreprendra la construction des locaux... qui nous manqueront cette année par suite de la suppression de l'hôtel.

[...] ».

[Archives des Anciennes du Cours Valton]

22 & 23 décembre 1959

Convention de cour commune entre la préfecture de la Seine et Marie-Jacques-Pierre Clarion de Beauval, devant Mes Jacques Mahot de la Querantonnais & René-Charles Blanchet, notaires à Paris.

« [...]

Article premier

Par ces présentes, M. Clarion de Beauval déclare s'obliger et ce tant pour lui qu'au nom de tous ayants cause, futurs acquéreurs et détenteurs des deux lots à provenir de la division projetée dont la désignation est ci-dessus établie, à ménager et maintenir libres de constructions savoir :

Dans le deuxième lot : une cour d'une superficie de 117m².

Dans le premier lot : une cour d'une superficie de 82m².

Lesdites cours contiguës entre elles présentant par leur réunion une superficie totale de 259m², constituant une cour commune aux deux lots qui est cotée, figurée et délimitées par un liserée bleu et les lettres A.B.C.D.E.F.G. en un plan qui est demeuré ci-annexé [...].

Étant entendu :

Que la limite E.D. de la cour commune ci-dessus définie sera tracée parallèlement et à 18m de la façade postérieure A.B. du bâtiment existant 64 rue d'Assas.

Que les bâtiments ou portions de bâtiments existant à l'intérieur du périmètre de ladite cour pourront être conservés mais qu'en aucun cas ils ne pourront être surélevés ni reconstruits.

Article deuxième

M. Clarion de Beauval s'oblige également en cas de réalisation de la division projetée, à inclure le passage cocher existant sous l'immeuble de trois étages en façade 64 rue d'Assas dans une servitude de passage à créer et devant donner libre accès sur la rue d'Assas au premier lot.

[...] ».

[Cité dans l'acte de vente du 25 février 1960, Documentation Institut Sainte-Geneviève]

30 décembre 1959

Lettre de la préfecture de la Seine, direction de l'Urbanisme, bureau de l'Aménagement de Paris, à la Société Immobilière Urbaine et Rurale Notre-Dame-des-Champs.

« Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que le changement de limite entre les propriétés 64 rue d'Assas et 35 à 39 rue Notre-Dame-des-Champs 123 boulevard Raspail à Paris, 6e, peut être dispensé des formalités prévues par le Code de l'Urbanisme, sous réserve de mentionner expressément dans les actes de vente à intervenir la clause de servitude *non aedificandi* et la clause de servitude de passage qui ont fait l'objet de la convention en date du 23 décembre 1959, passée par devant Me Mahot de la Quérantonais, notaire de la Ville de Paris.

Ces servitudes devront faire l'objet dans lesdits contrats de conventions spéciales entre le vendeur et les acquéreurs des différents lots intéressés. [...] ».

[Cité dans l'acte de vente du 25 février 1960, Documentation Institut Sainte-Geneviève]

La propriété de la Société Immobilière Urbaine et Rurale Notre-Dame-des-Champs puis de l'Association Immobilière Notre-Dame-des-Champs

25 février 1960

Vente d'une partie de la propriété par Marie-Jacques-Pierre Clarion de Beauval à la **Société Immobilière Urbaine et Rurale Notre-Dame-des-Champs**, devant Mes Denys Laurent & René-Charles Blanchet, notaires à Paris.

« [...] Ladite propriété comprenant : un petit hôtel particulier élevé sur caves d'un rez-de-chaussée et de trois étages.

Et divers bâtiments à usage de bureaux d'administration, salles de classe, salles de conférence, salle de gymnastique, préaux, chapelle, sacristie et cours.

Le tout d'une contenance superficielle de 2 750m² environ, d'après les titres et de 2 742m² d'après mesurage.

Tenant :

Par devant à la rue d'Assas.

À droite, d'abord à un immeuble portant le n°62, sur la rue d'Assas, puis à un immeuble portant le n°58-58bis sur la même rue d'Assas, et enfin aux immeubles portant les n°3 et 7 sur la rue Duguay-Trouin.

À gauche, d'abord à l'immeuble portant le n°66 sur la rue d'Assas, puis aux immeubles portant les n°10 et 12 de l'impasse portant le n°68 rue d'Assas.

Et au fond, à l'immeuble portant les n°123 boulevard Raspail et 35-37 et 39 rue Notre-Dame-des-Champs [...].

L'immeuble ci-dessus désigné est divisé en deux lots composés de la manière suivante :

Premier lot.

Un terrain d'une superficie de 2 374m² tenant d'un bout au Sud-Ouest à l'immeuble 123 boulevard Raspail, et 35, 37 et 39 rue Notre-Dame-des-Champs.

D'autre bout au Nord-Est au deuxième lot, d'un côté à droite à l'immeuble portant les n°58-58bis sur la rue d'Assas et aux immeubles portant les n°1, 3 et 7 rue Duguay-Trouin.

Et d'autre côté à gauche à l'immeuble portant le n°66 sur la rue d'Assas et aux immeubles 10 et 12 de l'impasse portant le n°68 sur la rue d'Assas.

Sur ce lot sont élevées les différentes constructions à usage scolaire énoncées ci-dessus.

Deuxième lot.

Un terrain d'une superficie de 368m², tenant par devant à la rue d'Assas où il porte le n°64.

Par derrière au premier lot.

À droite, aux immeubles portant les n°58, 58bis et 62 sur la rue d'Assas.

Et à gauche, à l'immeuble portant le n°66 sur la rue d'Assas.

Sur ce lot est édifié le petit hôtel particulier ci-dessus désigné et une salle à usage de classe scolaire.

[Vente de l'immeuble dont la désignation suit :]

Un terrain enclavé sis à Paris, rue Notre-Dame-des-Champs n°35-37 et 39 et boulevard Raspail n°123 ayant actuellement son accès par le n°64 rue d'Assas, d'une contenance de 2 374m² formant le premier lot du changement de limite accordé le 30 décembre 1959, sus-énoncé, sur lequel sont construits divers bâtiments à usage de bureaux d'administration, salles de classes, salles de conférence, salle de gymnastique, préaux, chapelle, sacristie et cours [...].

L'accès à la propriété vendue s'effectuera par le passage cocher de l'hôtel particulier à toute heure pour les piétons et voitures de tourisme [...] ».

[Documentation Institut Sainte-Geneviève]

21 juin 1960

Permis de construire accordé à la Société Civile du Cours Valton, locataire, pour la construction d'un bâtiment de deux étages (salles de cours, laboratoires et bureaux) à l'intérieur de la propriété. Louis et Pierre Mazery, architectes. Pierre Clarion de Beauval, propriétaire [sic].

[Archives de Paris, versement 1069 W, article 43, dossier 1]

8 mars 1961

Permis de construire accordé à la Société Civile du Cours Valton, locataire, pour la surélévation d'un étage (salle d'étude, chambres, lingerie, locaux sanitaires) d'un bâtiment de deux étages (locaux scolaires) autorisée le 21 juin 1960. Louis et Pierre Mazery, architectes. Pierre Clarion de Beauval, propriétaire [sic].

[Archives de Paris, versement 1069 W, article 43, dossier 2]

6 & 11 octobre 1961

Bail et avenant par la Société Immobilière Urbaine et Rurale Notre-Dame-des-Champs à la Société Civile du Cours Valton, devant Mes Denys Laurent & Philippe Vincendon, notaires à Paris.

« [...] Divers bâtiments à usage de bureaux d'administration, salles de classes, salles de conférence, salle de gymnastique, préaux, chapelle, sacristie, logement du personnel enseignant et cours. Le tout d'une contenance de 2 374m² [...] ».

[Archives de la Société des Filles du Cœur de Marie]

13 janvier 1962

Bénédictin du nouveau bâtiment.

[Cité dans *Le Trait d'Union*, 1961-1962, p. 11]

17 mars 1963

Avenant au bail des 6 & 11 octobre 1961 par la Société Immobilière Urbaine et Rurale Notre-Dame-des-Champs à la Société Civile du Cours Valton, devant Mes Denys Laurent & Philippe Vincendon, notaires à Paris.

« [...] La société preneuse est autorisée dès-à-présent à élever au cours du bail des constructions nouvelles; les plans des constructions à édifier devront être soumis à l'approbation de l'architecte de la société propriétaire [...] ».

[Archives de la Société des Filles du Cœur de Marie]

8 février 1966

Lettre de Georges Coquereau, expert comptable, à Mlles Mathis et Puyme, Institut normal Sainte-Geneviève.

« [...] J'ai procédé à un examen des comptes au 31 juillet 1964 des sociétés civiles dites :

- Institut normal Sainte-Geneviève au capital de 2 500F ayant son siège 33 rue d'Assas, Paris 6e [...].

- Cours Valton, au capital de 2 500F ayant son siège 64 rue d'Assas [...].

Il a été envisagé de procéder à effet rétroactif du 1er septembre 1964, à une concentration des deux établissements ayant l'un et l'autre pour objet l'enseignement, confirmant ainsi la fusion académique intervenue à la même époque.

[...] La concentration se ferait pas absorption du Cours Valton [...] ».

[Archives de la Société des Filles du Cœur de Marie]

8 juillet 1966

Fusion de la société Institut Normal Sainte-Geneviève avec la Société Civile du Cours Valton, sous seing privé.

[Cité dans la convention du 16 avril 1971, Archives de la Société des Filles du Cœur de Marie]

16 septembre 1966

Permis de construire accordé à la « Société Sainte-Geneviève », locataire, pour la construction d'un bâtiment de un étage, la surélévation d'un étage d'un bâtiment de o étage existant (classes) et modifications intérieures. Pierre Mazery, architecte.

[Archives de Paris, versement 1178 W, article 353]

16 avril 1971

Convention de fusion de l'Institut Normal Sainte-Geneviève avec l'Immobilière Jeanne d'Arc, l'Immobilière Villa Bon Accueil de Favières et Immobilière Les Tilleuls, et transformation de l'Institut Normal Sainte-Geneviève en association régie par la loi de 1901.

[Archives de la Société des Filles du Cœur de Marie]

1er octobre 1971

Assemblée générale extraordinaire des associés de la société civile Institut Normal Sainte-Geneviève décidant de la transformer en association.

[Cité dans l'avenant du 10 septembre 1981, Archives de la Société des Filles du Cœur de Marie]

27 décembre 1971

Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société Immobilière Urbaine et Rurale Notre-Dame-des-Champs décidant de la transformer en association.

[Cité dans l'avenant du 10 septembre 1981, Archives de la Société des Filles du Cœur de Marie]

24 juillet 1972

« Institut Normal Sainte-Geneviève. Permis de construire. Devis estimatif. André Poulain, architecte.

Établissement d'Enseignement pour Filles. Avant-projet de rénovation et extension.

Note de présentation

L'Association Immobilière Notre-Dame-des-Champs, S.A. est propriétaire d'un vaste terrain, comportant diverses constructions, cours et jardins, s'étendant entre la rue Notre-Dame-des-Champs (n°37 à l'Ouest et la rue d'Assas (n°64) à l'Est.

Au 37, rue Notre-Dame-des-Champs [...].

Au 64, rue d'Assas

Une portion de ce terrain, de forme sensiblement trapézoïdale, couvrant une superficie de 2304m² environ, est occupée par un ensemble de bâtiments disposés autour d'un jardin central. Cette portion de terrain est affectée à l'Association Adèle Picot.

Cette dernière portion de terrain n'est pas directement située sur la rue d'Assas. Un bâtiment particulier avec petite cour arrière occupe la pointe Est du terrain, située immédiatement sur la rue d'Assas. Cette portion est la propriété de M. de Bernis, hôtel particulier et petite cour compris.

Cet hôtel particulier comporte deux étages carrés sur rez-de-chaussée et 3e étage mansardé, un passage cocher (d'une largeur de 2,40m), en partie centrale du bâtiment, donne accès à l'Institut Normal Sainte-Geneviève, avec droit de passage permanent pour voitures et piétons.

Actuellement l'Institut Normal Sainte-Geneviève dispense son enseignement dans les bâtiments intitulés A, B, C, D, E, F, G aux plans de l'état existant n°2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 du présent dossier, et également dans des locaux sis au 26, rue d'Assas appartenant à l'Association Paroissiale Saint-Sulpice, locaux dans lesquels fonctionnent deux classes banalisées, un laboratoire de Sciences Naturelles et deux ateliers pour 1er cycle.

L'Institut Normal Sainte-Geneviève se voit dans l'obligation, pour répondre à l'accroissement constant de ses effectifs, d'envisager un plan d'ensemble pour ses prochaines extensions.

Le présent dossier définit les options prises pour la réalisation de ces urgentes extensions et la rénovation complète de l'établissement. Il a été conçu en partant des considérations suivantes :

1/ Respect des divers règlement d'urbanisme [...].

2/ Respect des règlements concernant la sécurité [...].

3/ Démolitions des bâtiments ne permettant pas d'aménagements ou de remaniements conformes aux règlements :

a. démolition d'appentis adossés à la façade Nord du bâtiment B afin de créer un espace vert au-dessus de la terrasse du sous-sol construit à neuf en cet emplacement ;

b. démolition d'un bâtiment de ressert en bois situé en angle NO du terrain afin de créer un espace vert plus dégagé dans ce secteur ;

c. démolition d'un bâtiment intitulé E au plan n°2 comportant un simple rez-de-chaussée (actuellement affecté à une chapelle) afin de libérer cet emplacement en vue de la construction d'un bâtiment neuf parfaitement adapté à une fonction de classes ;

d. démolition d'un bâtiment intitulé C au plan n°2 comportant rez-de-chaussée (gymnase) et étage partiel (4 classes).

4/ Surélévation des bâtiments en offrant la possibilité :

a. création d'un premier étage sur le bâtiment intitulé G, après démolition du comble existant non aménageable, s'inscrivant dans le plafond des 7m autorisés [...];

b. surélévation du bâtiment F : deux étages construits au-dessus du premier étage existant [...].

5/ Construction de bâtiment neuf

a. construction d'un bâtiment adossé à la propriété du 66 rue d'Assas en lieu et place du bâtiment E démoli. Le nouveau bâtiment devant comporter : sous-sol, rez-de-chaussée et trois étages, venant en prolongement (façade et gabarit) du bâtiment F surélevé [...];

b. construction d'un bâtiment implanté entre le bâtiment B existant et le bâtiment R + 5 sis sur la propriété affectée à l'Association Adèle Picot (portion appartenant à la même propriété que l'Institut Normal Sainte-Geneviève). Voir relevé n°12.

Ce bâtiment a été disposé en forme de baïonnette afin de s'inscrire dans le gabarit imposé sur la parcelle voisine située au Nord (propriété de la Communauté des Servantes de Marie) avec prospect de 65m sur la ligne séparative et pour respecter des fenêtres existantes dans la façade de l'immeuble R + 5 existant en limite de la portion Adèle Picot.

Il a été implanté en sorte que puisse être créée une sortie de secours entre le terrain Adèle Picot et la cour Nord. Ce bâtiment comporte :

- grande salle de gymnastique en demi sous-sol, avec sanitaires collectifs en dégagement en sous-sol ;

- hall-foyer au rez-de-chaussée ;

- classes et annexes réparties sur quatre étages partiels carrés.

6/ Création de terrasses jeux avec bacs à fleurs et auvent préaux sur tous les bâtiments construits à neuf ou surélevés.

7/ Respect des plantations existantes en cour et création de nouvelles plantations dans les espaces rendus libres, création de nouveaux parkings. Voir plan masse n°13.

8/ Rénovation totale de toutes les circulations verticales : démolition et réfection en volées droites réglementaire des escaliers suivants :

- escalier bois du bâtiment G existant ;

- escalier bois du bâtiment F existant ;

- escalier bois du bâtiment B existant ;

afin de créer dans l'établissement, avec les escaliers des bâtiment construits à neuf, un ensemble assurant toutes issues de secours et intercommunication de bâtiments.

9/ Création d'une cour anglaise devant le bâtiment neuf E afin d'éclairer et ventiler la salle de conférence-chapelle installée en sous-sol de ce bâtiment et lui donner une issue de secours.

10/ Création d'une cour anglaise devant le bâtiment rénové B afin de donner au sous-sol de ce bâtiment les possibilités suivantes :

- éclairage et ventilation maximum pour les salles à manger ;

- sortie de secours pour le groupe sanitaire collectif de la salle de gymnastique-réunions ;

- accès de service pour les locaux de services généraux.

11/ Conservation des cours anglaises existantes devant le bâtiment G et devant le bâtiment A afin de donner à l'intégralité des sous-sols des issues de secours directes sur l'extérieur.

12/ Création de plusieurs sorties d'évacuation par terrasse accessible.

13/ Création de deux issues sur la face Ouest du terrain (côté Adèle Picot) :

- passage cocher de 2,80m de large entre bâtiment F surélevé et jardin du terrain Adèle Picot ;

- passage piétons de 0,90m de large entre ce même terrain et la cour Nord située derrière le bâtiment neuf C, donnant un débouché à l'escalier de secours situé dans cette cour.

Les jardins du terrain Adèle Picot sont en communication directe avec la rue Notre-Dame-des-Champs par un passage cocher.

14/ Conservation sans changement du bâtiment D affecté à l'accueil, à l'administration et à divers services annexes.

15/ Conservation sans changement des niveaux rez-de-chaussée, premier et 3^e étage du bâtiment A à part la réfection des sanitaires collectifs et des escaliers.

Transformation des deux classes du 2^e étage en salles scientifiques.

16/ Conservation sans changement du sous-sol du bâtiment G affecté à une bibliothèque de travail avec groupe sanitaires-vestiaires.

17/ Respect de l'enveloppe autorisée pour la surface développée construite (totale neuf et existant) [...].

L'opération de rénovation et d'extension, objet du présent dossier, est envisagée en deux tranches de travaux.

1^{re} tranche

- Démolition du comble non aménageable du bâtiment G et construction d'un étage avec terrasse au-dessus du rez-de-chaussée existant rénové afin d'y aménager sur deux niveaux quatre classes de formation pédagogique.

- Démolition du bâtiment E (chapelle). Construction en lieu et place de ce bâtiment d'un bâtiment neuf comportant sous-sol (avec reprise en sous-œuvre du mur séparatif), rez-de-chaussée et trois étages. Exécution d'une cour anglaise devant le sous-sol.

À part le sous-sol qui sera affecté à une chapelle-salle de réunion, tous les niveaux de ce bâtiment seront occupés par des classes et leurs annexes.

- Surélévation de deux étages du bâtiment F entièrement affecté à des classes, réfection de l'escalier existant, création au premier palier de cet escalier d'une communication avec l'École Saint-Sulpice voisin (propriété André Hamont).

2^e tranche

- Démolition du bâtiment C et construction sur l'espace rendu libre d'un nouveau bâtiment comportant sous-sol, rez-de-chaussée et quatre étages, bâtiment entièrement affecté à des classes sauf le sous-sol qui recevra une salle de gymnastique, et le rez-de-chaussée qui comportera hall et foyer des élèves.

- Démolition des bâtiments annexes existants en cour Nord du bâtiment B, construction d'un sous-sol sous cette cour pour installation d'une cuisine et de réserves diverses.

- Création d'une cour anglaise en façade Sud du bâtiment B.

- Remplacement de l'escalier existant dans le bâtiment A par un escalier réglementaire reporté dans le bâtiment B.

- Réorganisation et réfection des sanitaires existant à chaque niveau du bâtiment A.

- Création dans le bâtiment A d'un escalier pour mettre en communication le 3^e étage et le 2^e (rendu nécessaire par l'absence d'un 3^e étage dans le bâtiment C).

- Renforcement de la chaufferie existante.

- Création d'espaces verts en cour Nord et au-dessus de la terrasse du sous-sol de la cuisine, de bacs à fleurs et pelouses en terrasse du bâtiment C neuf.

[...] André Poulain, architecte ».

[Archives de la Société des Filles du Cœur de Marie]

Juillet 1972

« Institut Normal Sainte-Geneviève. Permis de construire. Devis estimatif. André Poulain, architecte.

Établissement d'Enseignement pour Filles. Avant-projet de rénovation et extension.
Devis estimatif

[...]

Tableau des surfaces [...] :

Bâtiment C (formation pédagogique).

Sous-sol, bibliothèque, sanitaires, escalier [...].

Rez-de-chaussée, classe A, classe B, escalier [...].

1^{er} étage, documentation, classe C, escalier [...].

Bâtiment E

Sous-sol, sacristie, chapelle, escalier [...].

Rez-de-chaussée, hall détente, hall détente, sanitaires, classe 1, classe 2, escalier [...].

1^{er} étage, sanitaires, dépôt, vestiaire, classe 5, classe 6, escalier [...].

2^e étage, prof., sanitaire, dégagement, classe 9, classe 10, escalier [...].

3^e étage, prof., sanitaire, dégagement, classe 13, classe 14, escalier [...].

Terrasse, escalier [...].

Bâtiment F

Sous-sol.

Rez-de-chaussée [...].

1^{er} étage [...].

2e étage [...].
3e étage [...].
Terrasse [...].
Bâtiment C
Sous-sol.
Rez-de-chaussée [...].
1er étage [...].
2e étage [...].
3e étage [...].
4e étage [...].
Terrasse [...].
Bâtiment A
Sous-sol.
Rez-de-chaussée [...].
1er étage [...].
2e étage [...].
3e étage [...].
Bâtiment B
Sous-sol.
Rez-de-chaussée [...].
1er étage [...].
2e étage [...].
3e étage [...].
Bâtiment D
Sous-sol.
Rez-de-chaussée [...].
1er étage [...].
2e étage [...].

Travaux exceptionnels

1re tranche
[...]
2/ Démolitions :
Bâtiment E en totalité (y compris fondations) [...].
Toiture et charpente bâtiment G [...].
Reprise terrasse bâtiment F [...].
4/ Sujétions de surélévation du bâtiment F, ossature à créer à travers le bâtiment pour descentes de charges de la surélévation [...].
5/ Consolidation de la cave située sous le porche de l'hôtel particulier [...].
2e tranche
[...]
2/ Démolitions :
Bâtiment C (y compris fondations) [...].
Corps de bâtiment derrière bâtiment B [...].
Appentis en cour arrière [...] ».

[Archives de la Société des Filles du Cœur de Marie]

20 novembre 1972

Séance du Conseil d'administration de l'Association Immobilière Notre-Dame-des-Champs.

« [...] Première résolution
Le Conseil d'administration [...] autorise l'Association Sainte-Geneviève à surélever les bâtiments scolaires au 64 rue d'Assas, après avoir procédé aux démolitions requises [...] ».

[Archives de la Société des Filles du Cœur de Marie]

3 mai 1973

Permis de construire accordé à l'Association Sainte-Geneviève en vue de procéder à l'agrandissement de l'Institut Sainte-Geneviève par l'édification, à l'intérieur de la propriété, de deux bâtiments de trois étages sur rez-de-chaussée et un niveau de sous-sol, aménagements intérieurs et surélévation de bâtiments existants.

« [...] L'aménagement du gymnase devra faire l'objet d'une mise au point en liaison avec la Direction de l'Action Culturelle de la Jeunesse et des Sports [...] ».

[Archives de la Société des Filles du Cœur de Marie]

28 novembre 1973

Permis de démolir accordé à la Société Immobilière Urbaine et Rurale Notre-Dame-des-Champs pour une construction à usage d'habitation.

[Archives de la Société des Filles du Cœur de Marie]

8 janvier 1979

« Institut normal Sainte-Genève. 64, rue d'Assas. Extrait du tableau d'amortissement. Construction. Aménagement.

Novembre 1966 : Construction de quatre classes [...].

Octobre 1967 : Réfection de toiture [...].

Mars 1968 : Réfection de toiture [...].

Octobre 1972 : Escalier extérieur sécurité [...].

Novembre 1973 : Constructions nouvelles [...].

Décembre 1976 : Construction local poubelles [...].

Récapitulation gros travaux locaux de l'école

Année 75-76

[...] Réfection toiture (à l'identique) [...].

Année 76-77

[...] Réfection toiture [...] ».

[Archives de la Société des Filles du Cœur de Marie]

10 septembre 1981

Avenant de prorogation du bail par l'Association Immobilière Notre-Dame-des-Champs à l'Institut Normal Sainte-Genève.

[Archives de la Société des Filles du Cœur de Marie]

18 août 1989

Immeuble n°64 rue d'Assas

Promesse de vente de l'immeuble par Jacqueline-Marguerite-Marie Clarion de Beauval, veuve d'Albéric-Guy-Joseph-Marie-Ambert de Pierre de Bernis, Christian-Raymond-Jean-Marie de Pierre de Bernis, et Guy-Raymond-Pierre-Marie de Pierre de Bernis, à la société SNC ISORE, devant Me Pascal Chassaing, notaire à Paris.

[Joint au dossier du permis de démolir de 1990, Archives de Paris, Versement 1785 W, article 83]

16 mai 1990

Immeuble n°64 rue d'Assas

Permis de démolir accordé à la SNC ISORE en vue de la démolition totale de trois bâtiments à rez-de-chaussée, un étage partiel et trois étages à usage d'habitation et de réserve de mazout. PD 75-106-89-24759.

[Archives de Paris, Versement 1785 W, article 83]

Mars 1993

« Association Immobilière Notre-Dame-des-Champs. Institut Sainte-Genève. Aménagement et extension ». J. D. Gouzien, architecte.

[Archives de l'Institut Sainte-Genève ; *Planche*]

1er & 30 décembre 1993

Bail de la propriété par l'Association Immobilière Notre-Dame-des-Champs à l'Institut Sainte-Genève.

« [...] La totalité de la partie du fond de l'immeuble formant le 64 A rue d'Assas, comprenant :

- Un terrain de 2 304m².

- Divers bâtiments édifiés ci-dessus, répartis autour d'une cour centrale [...].

Conditions particulières : travaux de réaménagement

L'Association Immobilière Notre-Dame-des-Champs autorise l'Institut Sainte-Genève à entreprendre les travaux suivants :

- agrandissement du secteur restaurant et de ses annexes ;

- rénovation complète du service de cuisine et de la restauration ;

- surélévation du bâtiment perpendiculaire à la rue d'Assas et jouxtant celui

d'André Hamon ;

- surélévation du bâtiment transversal parallèle à la rue d'Assas ;

- installation d'un ascenseur ;

- mise en conformité des bâtiments avec les règles d'hygiène et de sécurité.

Le tout pour un montant de 16 000 000F environ [...].

Ces travaux seront exécutés sous la direction de M. J.-D. Gouzien, architecte DPLG, à partir du 2^e trimestre 1993, l'Association Institut Sainte-Geneviève étant le maître de l'ouvrage [...].

Convention annexe :

Dérogation au bail prenant effet le 1^{er} septembre 1991 signé entre l'Association Immobilière Notre-Dame-des-Champs et l'Institut Sainte-Geneviève.

En 1992 et 1993, l'Institut Sainte-Geneviève a présenté un dossier de rénovation globale de ses bâtiments scolaires. La dépense est évaluée à :

- 12 millions pour les travaux concernant les classes technologiques et leurs équipements, qui seront financés par les subventions de la Région, la taxe d'apprentissage et les contributions des familles.

- et 8 millions pour les travaux concernant les bâtiments anciens à rénover, en particulier l'école primaire et maternelle et la restauration scolaire.

L'Association Institut Sainte-Geneviève, locataire, pour négocier un emprunt de 8 millions, a dû solliciter l'Association propriétaire, compte tenu du système « commodat » vécu de fait avant le bail ci-dessus.

[...]

L'Association Immobilière Notre-Dame-des-Champs prévoit [...] :

- de régler 3 millions de factures concernant les structures des bâtiments anciens (dont elle aura approuvé les devis [...],

- de se porter caution pour un emprunt de 3 millions [...] ».

[Archives de la Société des Filles du Cœur de Marie]

RECUEIL DE L'ICONOGRAPHIE

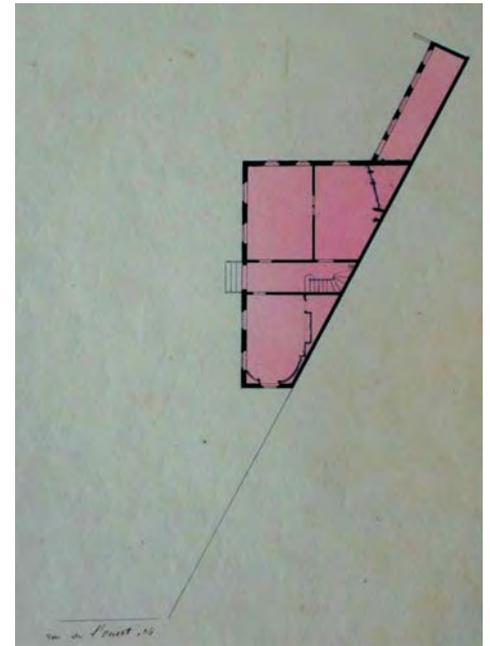
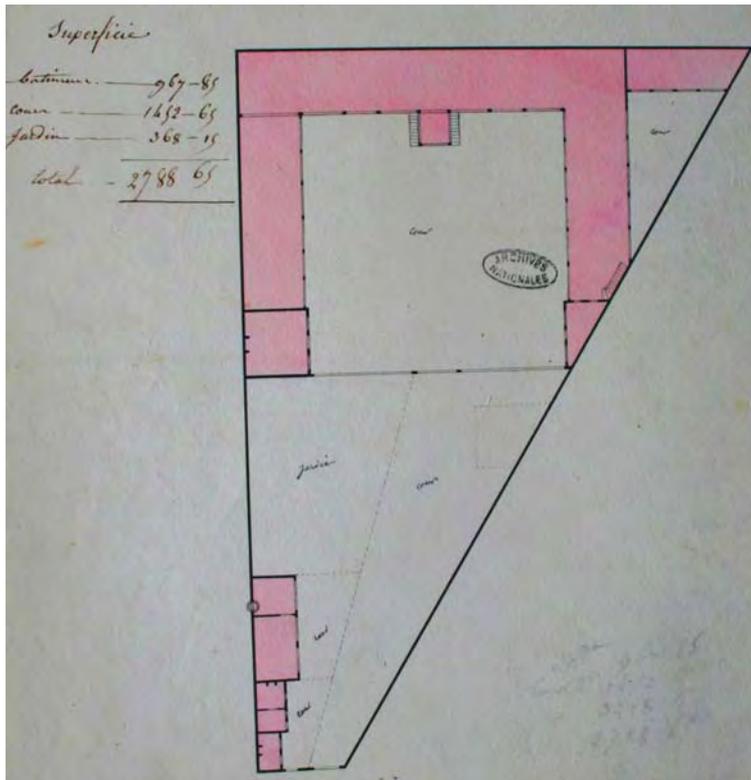
Documents topographiques anciens du quartier et de la propriété



PLANCHE 1

Jean-Baptiste-Michel Renou de Chauvigné, dit Jaillot,
« Nouveau plan de la Ville et faubourgs de Paris »,
1777.

> *Emplacement approximatif de la future propriété,
au sein de l'enclos des Chartreux.*



a b

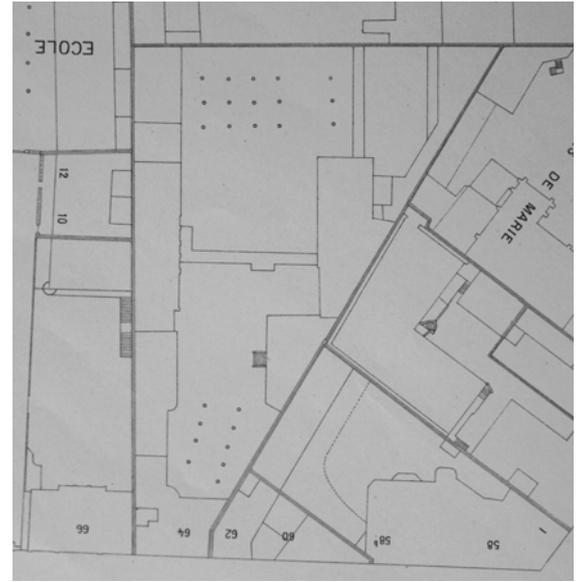
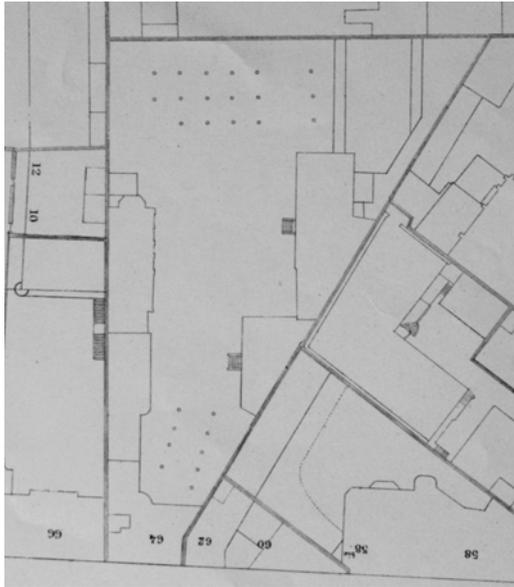
PLANCHE 3

a- Plan de la propriété n°14 rue de l'Ouest appartenant à Joseph Le Cœur, 1839.

b- Plan d'une partie de la propriété n°14 rue de l'Ouest appartenant à Joseph Le Cœur, 1841.

> *Construction d'un pavillon à l'intérieur de la propriété (bâtiment D de la direction).*

Archives nationales, Cartes et Plans, F³32, pièces 118 & 119 [clichés RÉA].



b c
a

PLANCHE 4

a- Plan cadastral de Paris, 1900. Détail.

b- Plan cadastral de Paris, 1927. Détail.

c- Plan cadastral de Paris, 1938. Détail.

Archives de Paris, 1 Fi 4754, 1 Fi 3662 & 1 Fi 3663 [clichés RÉA].

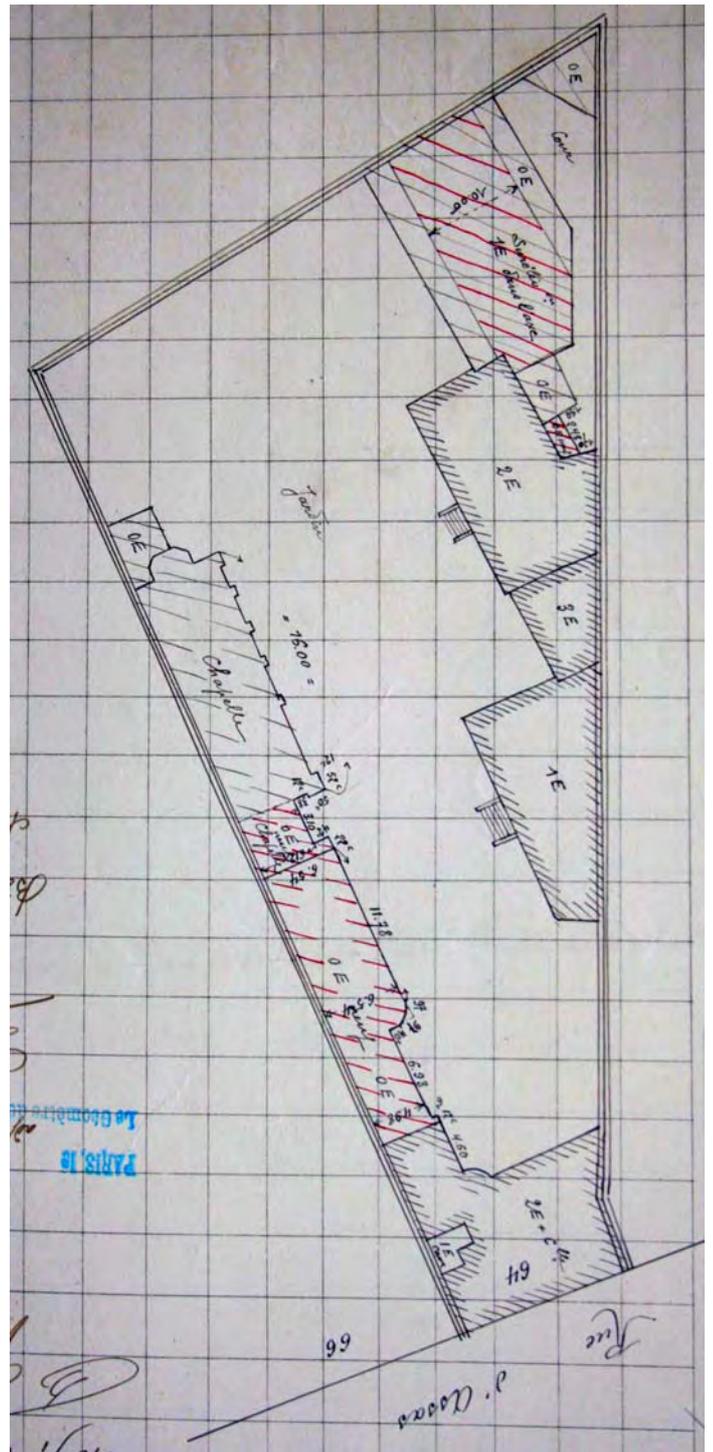


PLANCHE 5

Plan masse de la propriété,
15 juillet 1914.
Archives de Paris, VOⁿ142 [cliché RÉA].

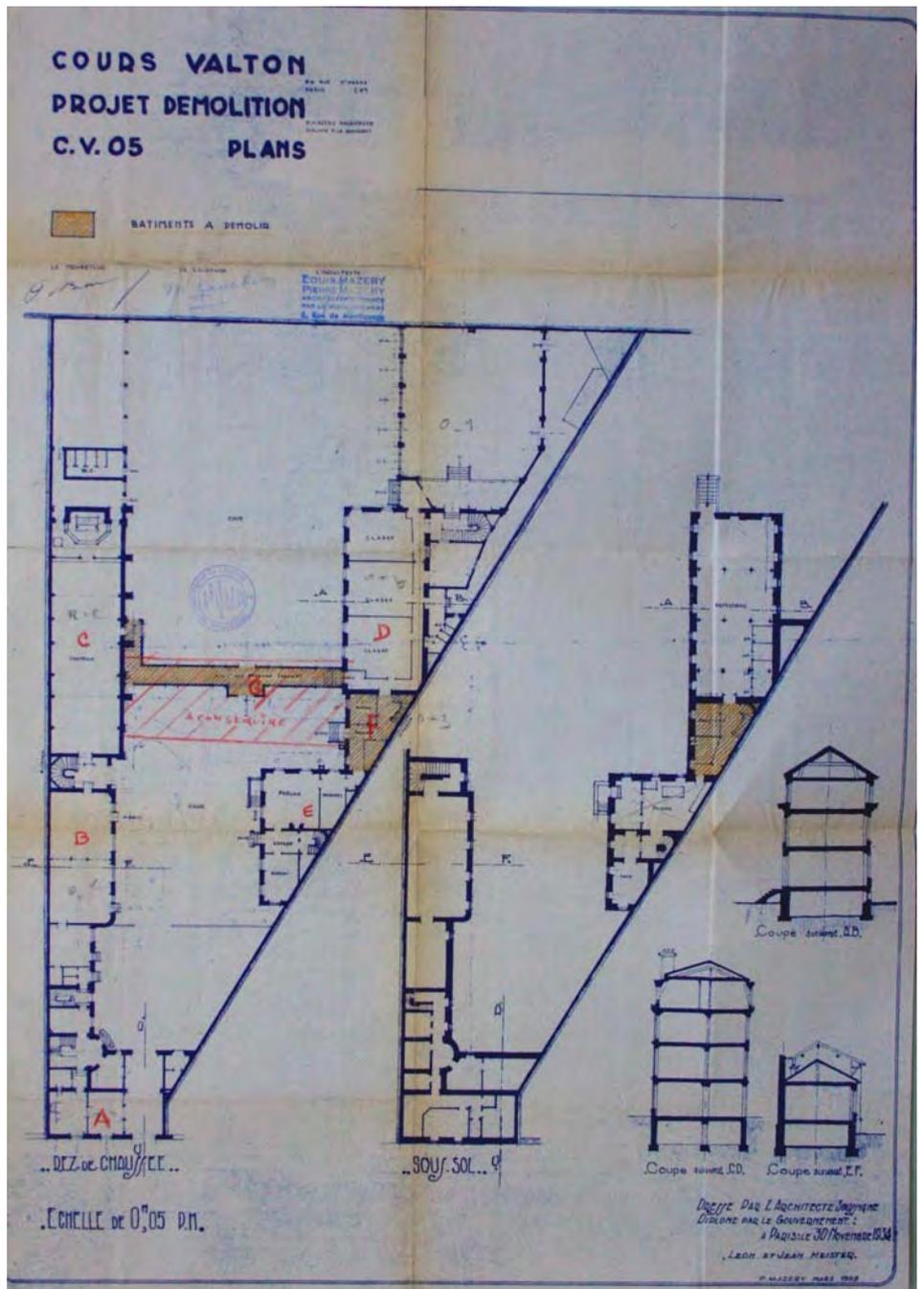


PLANCHE 6

Léon et Jean Meister, architectes,
« Cours Valton. Projet démolition. Plans.
Rez-de-chaussée. Sous-sol » et coupes,
30 novembre 1934
et ajouts de Louis et Pierre Mazery, architectes,
mars 1959.
Archives de Paris, Versement 1069 W, article 43, dossier 1 [cliché RÉA].

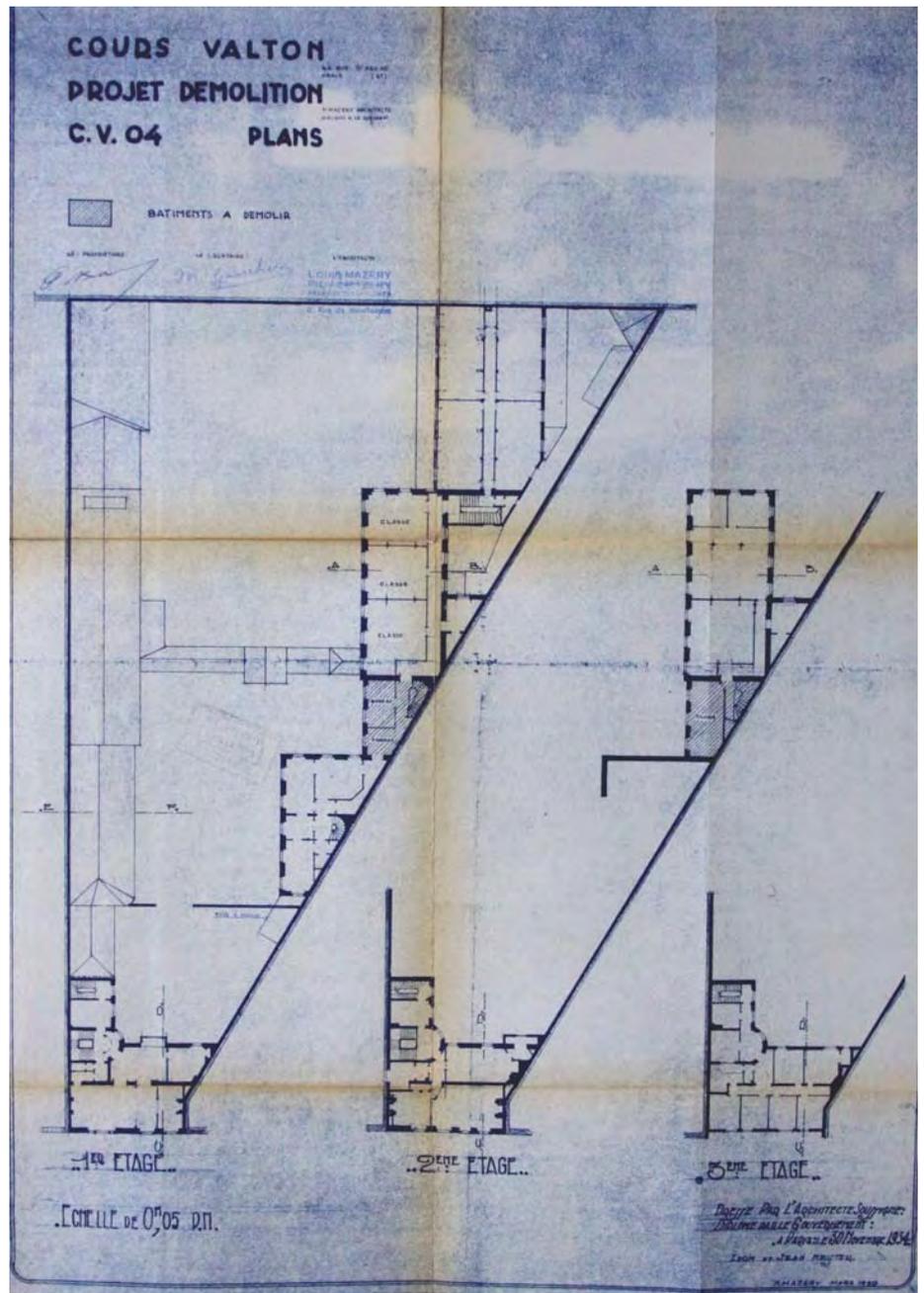
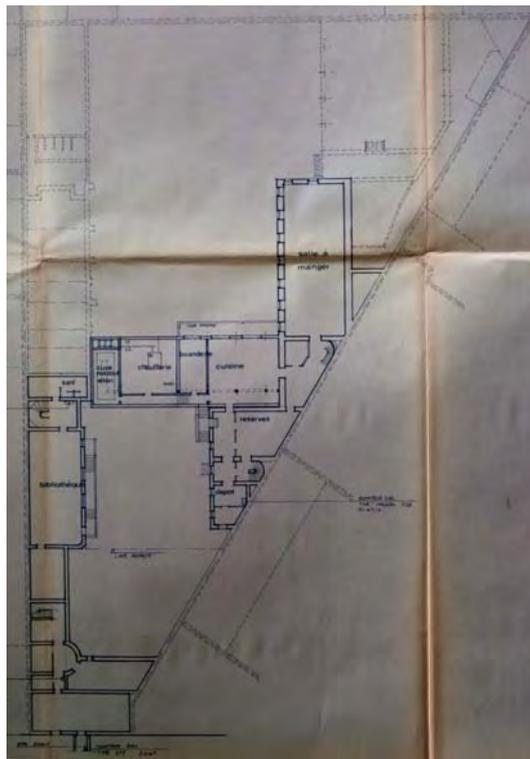
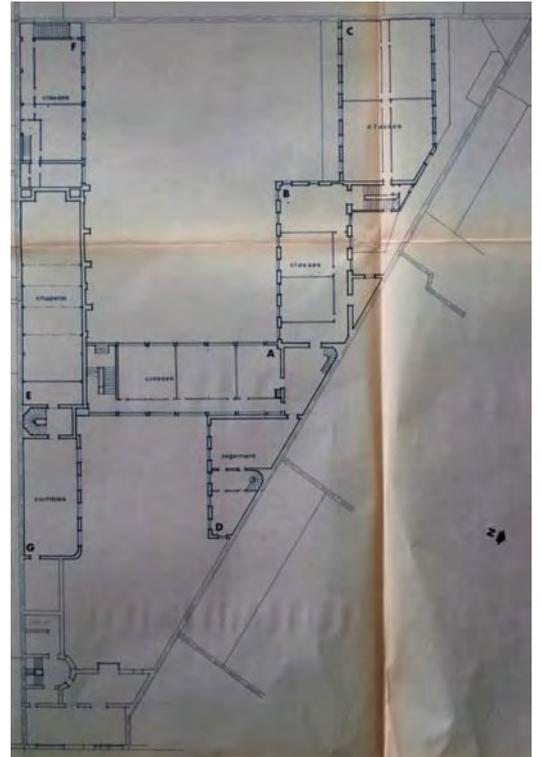
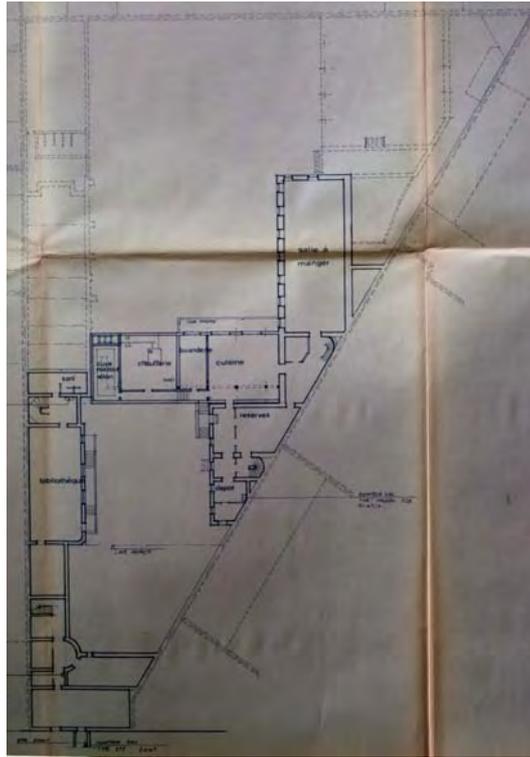


PLANCHE 7

Léon et Jean Meister, architectes,
« Cours Valton. Projet démolition. Plans.
1er étage. 2e étage. 3e étage »,
30 novembre 1934
et ajouts de Louis et Pierre Mazery, architectes,
mars 1959.
Archives de Paris, Versement 1069 W, article 43, dossier 1 [cliché RÉA].



b c
a

PLANCHE 8

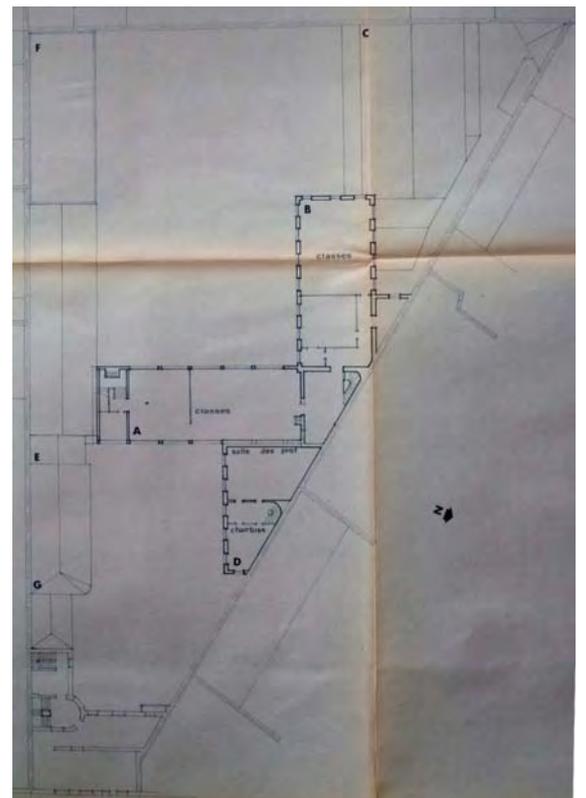
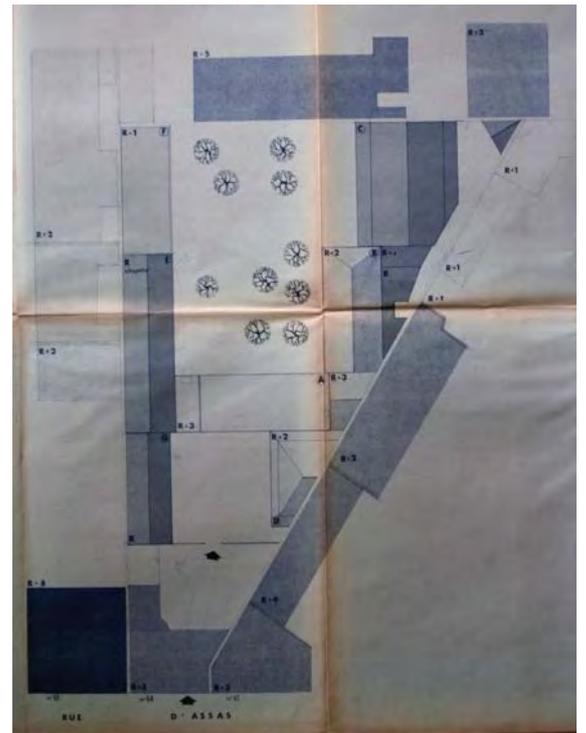
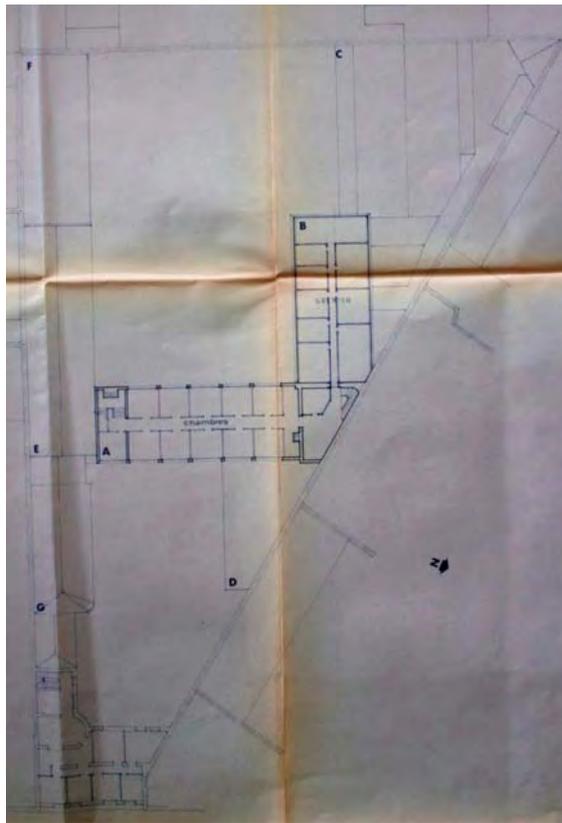
André Poulain, architecte,
« Institut Normal Sainte-Geneviève. Permis de construire. Existant »,
5 juin 1972.

a- « Plan sous-sol. 03 ».

b- « Plan rez-de-chaussée. 04 ».

c- « Plan 1er étage. 05 ».

Archives de la Société des Filles du Cœur de Marie [clichés RÉA].



b c
a

PLANCHE 9

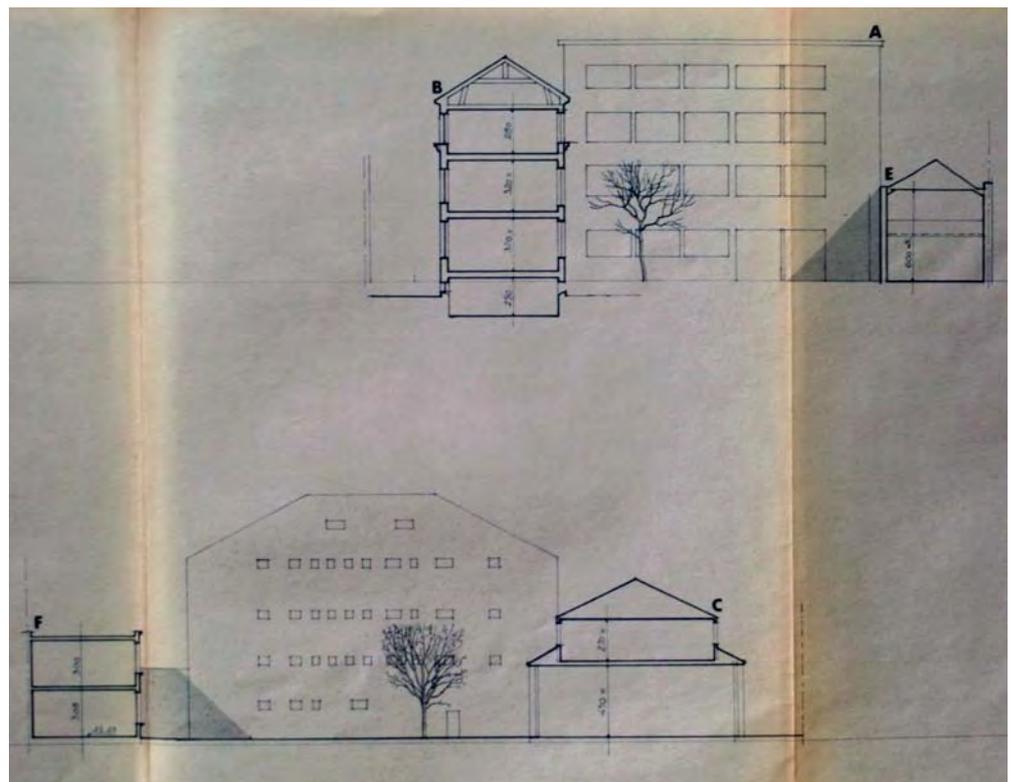
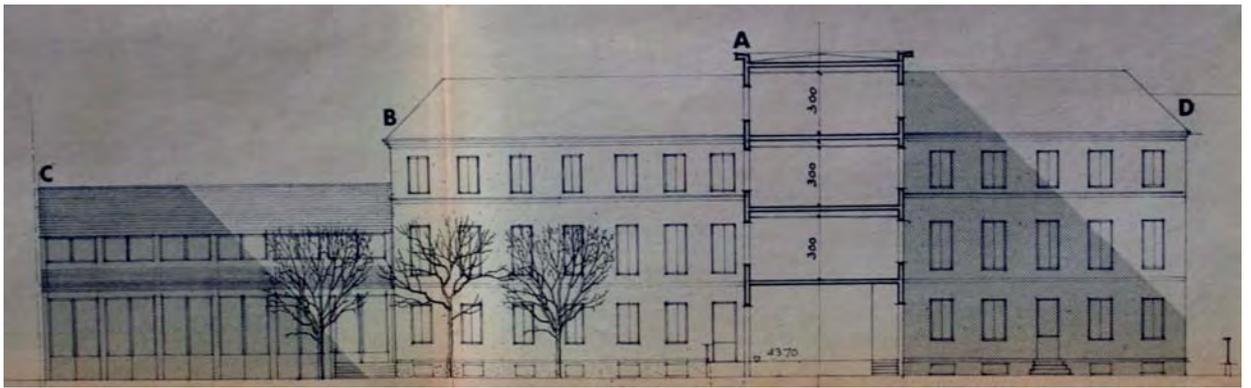
André Poulain, architecte,
« Institut Normal Sainte-Geneviève. Permis de construire. Existant »,
5 juin 1972.

a- « Plan 2e étage. o6 ».

b- « Plan 3e étage. o7 »

c- « Plan masse toitures. o2 ».

Archives de la Société des Filles du Cœur de Marie [clichés RÉA].



a
b

PLANCHE 10

André Poulain, architecte,
« Institut Normal Sainte-Geneviève. Permis de construire. Existant »,
5 juin 1972.

a- « Coupe Façade 1 et 2. 08 », détail.

b- « Coupe Façade 3 et 4. 09 ».

Archives de la Société des Filles du Cœur de Marie [clichés RÉA].



PLANCHE 11

Plan parcellaire actuel.

Détail.

Ville de Paris, Bureau du Plan de Paris.

Campagnes de travaux et projets

► PROJET DE CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT À L'EMPLACEMENT DU GYMNASE, 1972

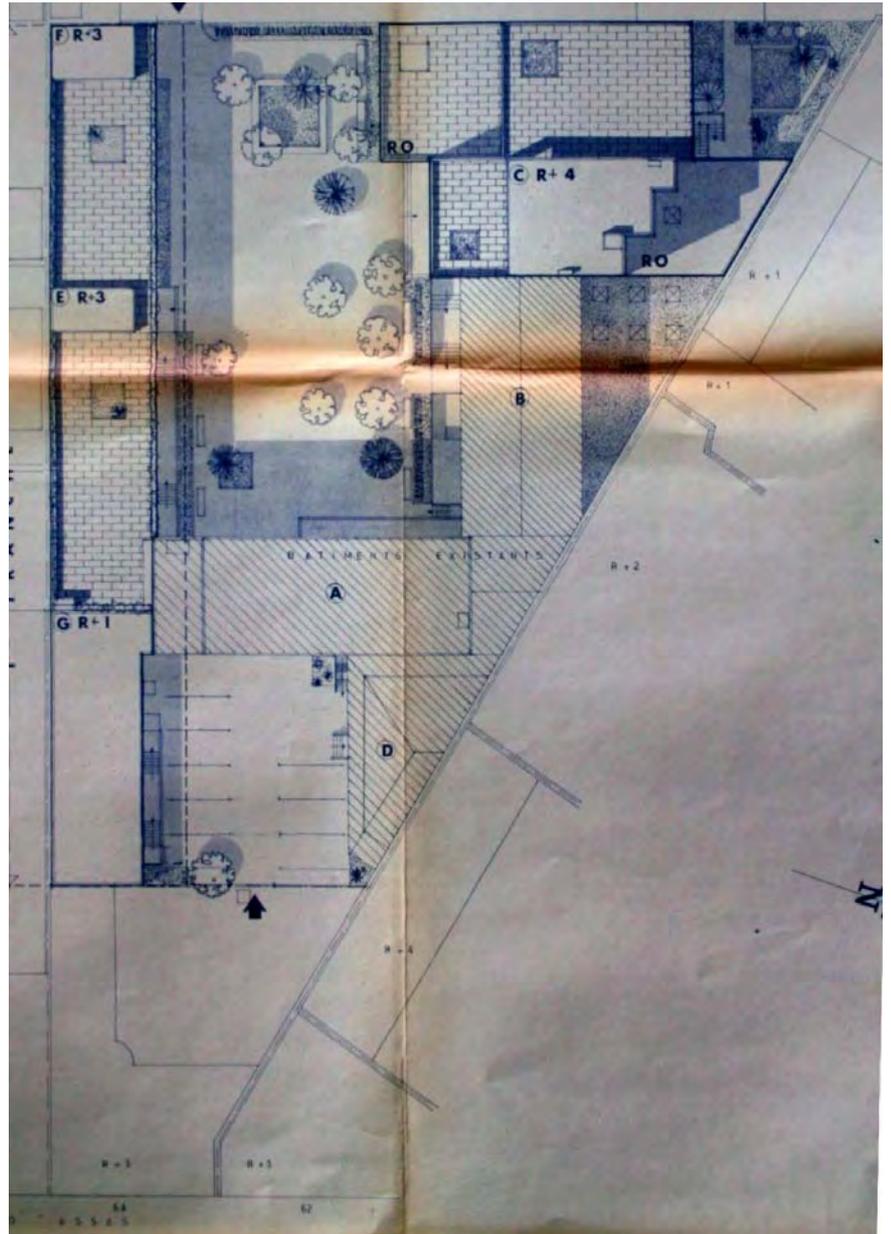
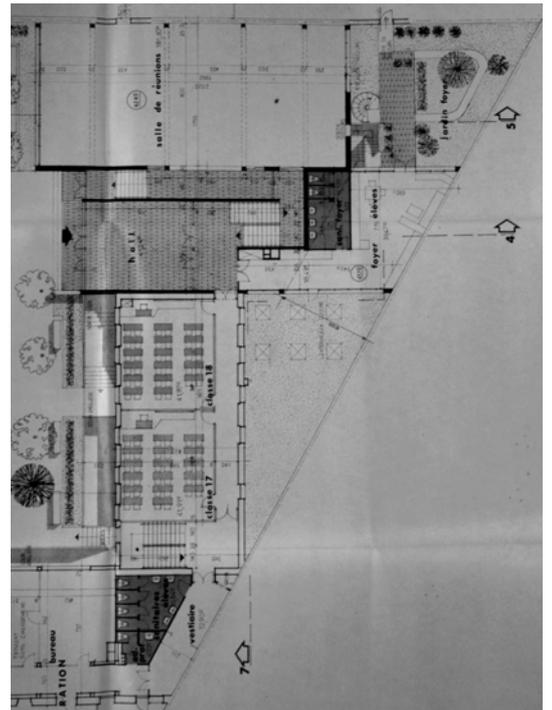
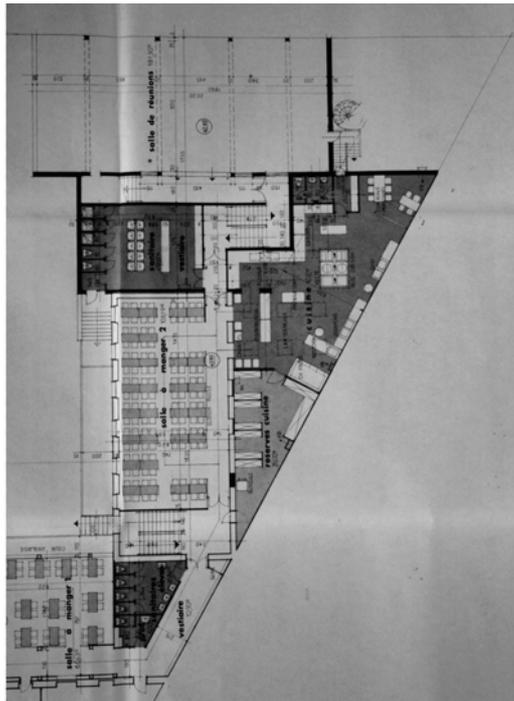
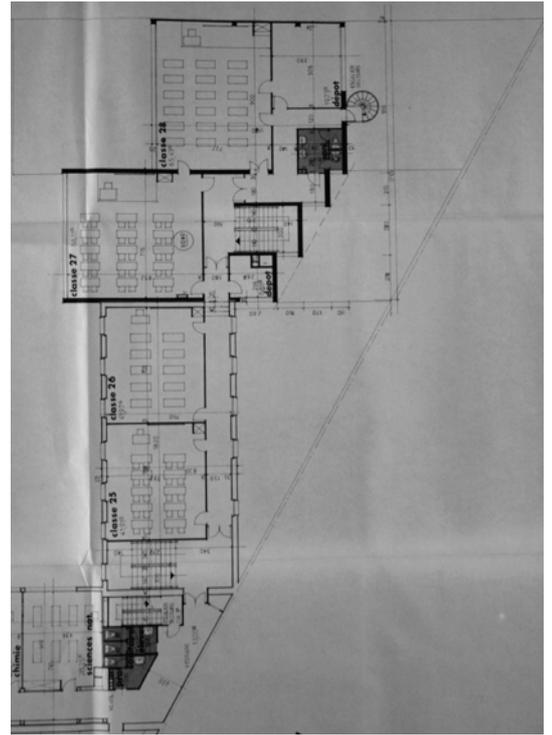
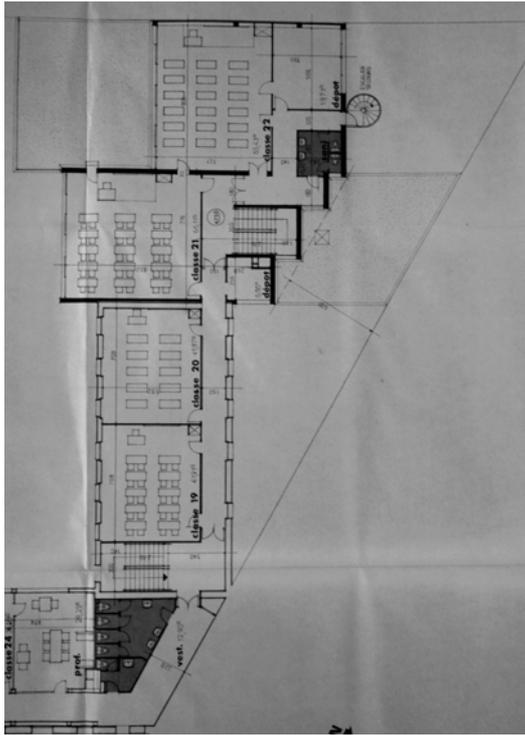


PLANCHE 12

André Poulain, architecte,
« Institut Normal Sainte-Geneviève. Permis de construire.
Plan de masse. 13 »,
5 juin 1972.
Archives de la Société des Filles du Cœur de Marie [cliché RÉA].

► PROJET DE CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT À L'EMPLACEMENT DU GYMNASE, 1972



c d
a b

PLANCHE 13

André Poulain, architecte,
« Institut Normal Sainte-Geneviève. Permis de construire »,
5 juin 1972.

a- « Plan sous-sol. 14 ».

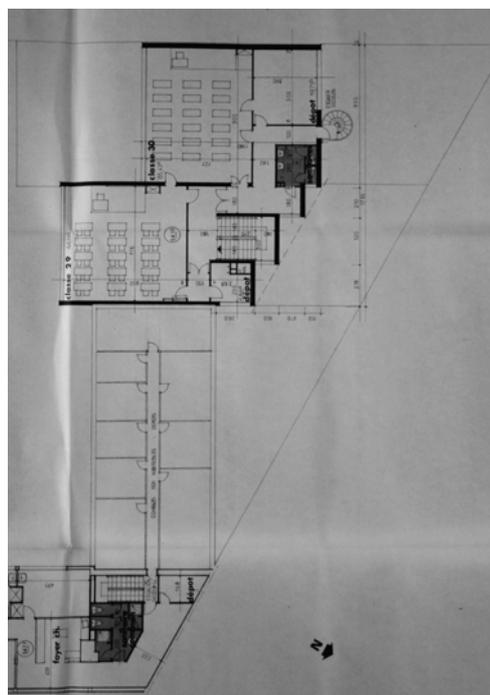
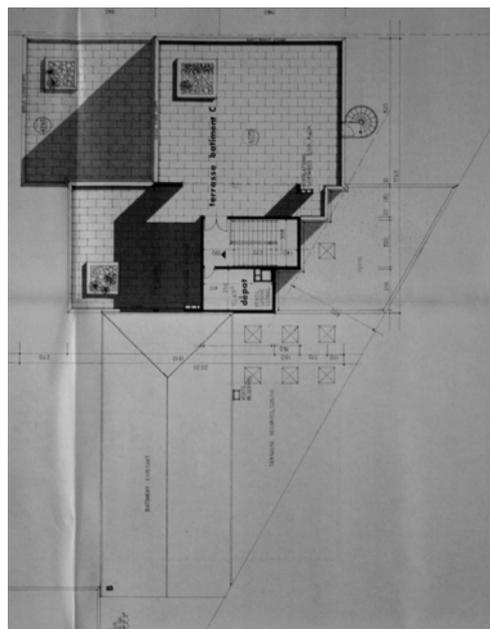
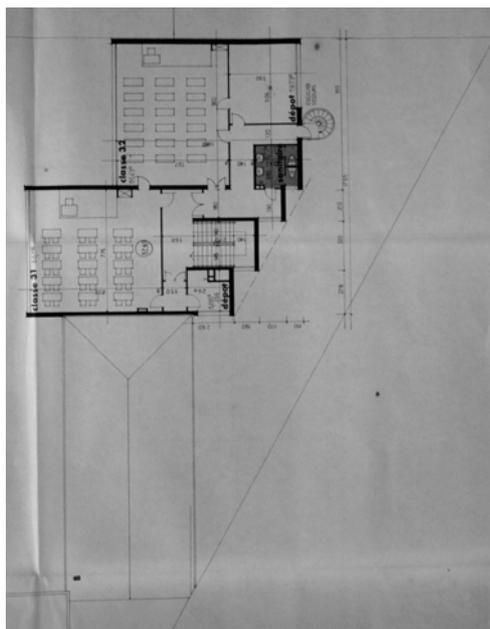
b- « Plan rez-de-chaussée. 15 ».

c- « Plan 1er étage. 16 ».

d- « Plan 2e étage. 17 ».

Archives de la Société des Filles du Cœur de Marie [clichés RÉA].

► PROJET DE CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT À L'EMPLACEMENT DU GYMNASE, 1972



b c
a

PLANCHE 14

André Poulain, architecte,
« Institut Normal Sainte-Geneviève. Permis de construire »,
5 juin 1972.

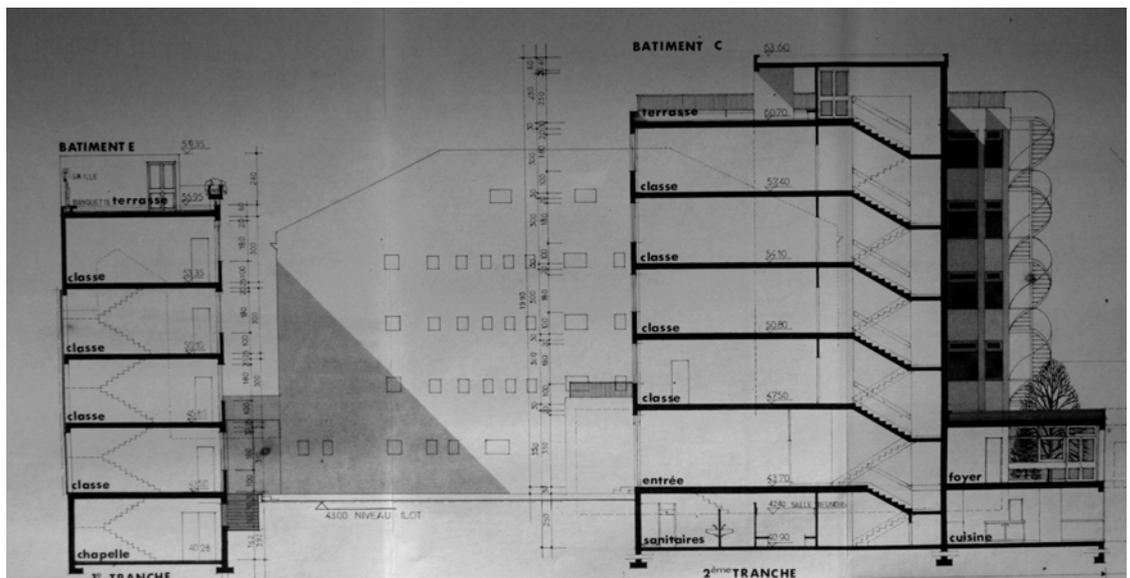
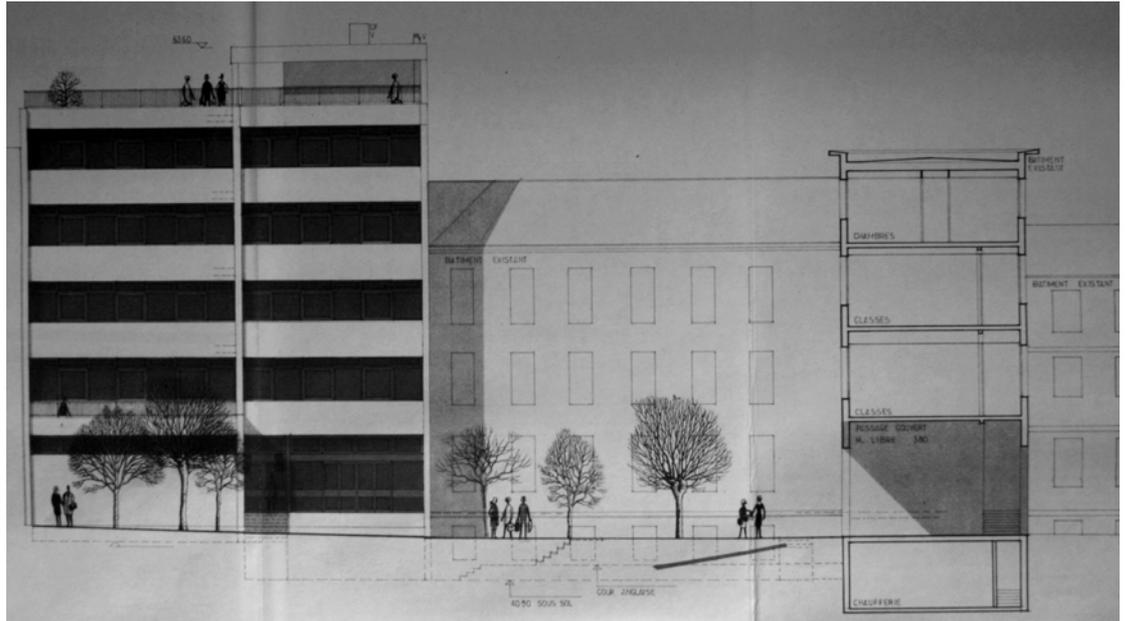
a- « Plan 3e étage. 18 ».

b- « Plan 4e étage. 19 ».

c- « Plan terrasse. 20 ».

Archives de la Société des Filles du Cœur de Marie [clichés RÉA].

► PROJET DE CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT À L'EMPLACEMENT DU GYMNASIUM, 1972



b
a

PLANCHE 15

André Poulain, architecte,
« Institut Normal Sainte-Geneviève. Permis de construire »,
5 juin 1972.

a- « Coupe Façade n°4, 1re et 2e tranches. 24 ».

b- « Coupe Façade n°6, 2e tranche. 26 ».

Archives de la Société des Filles du Cœur de Marie [clichés RÉA].

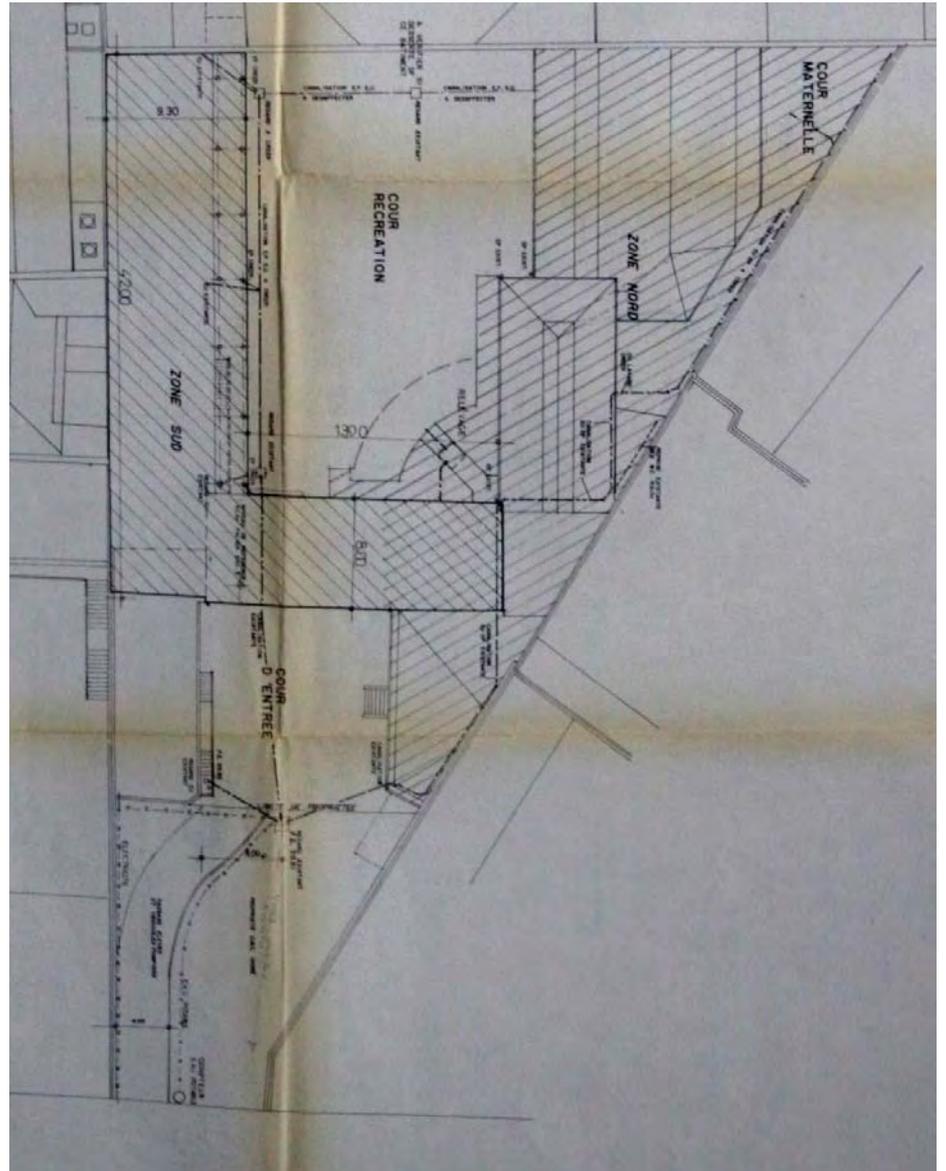
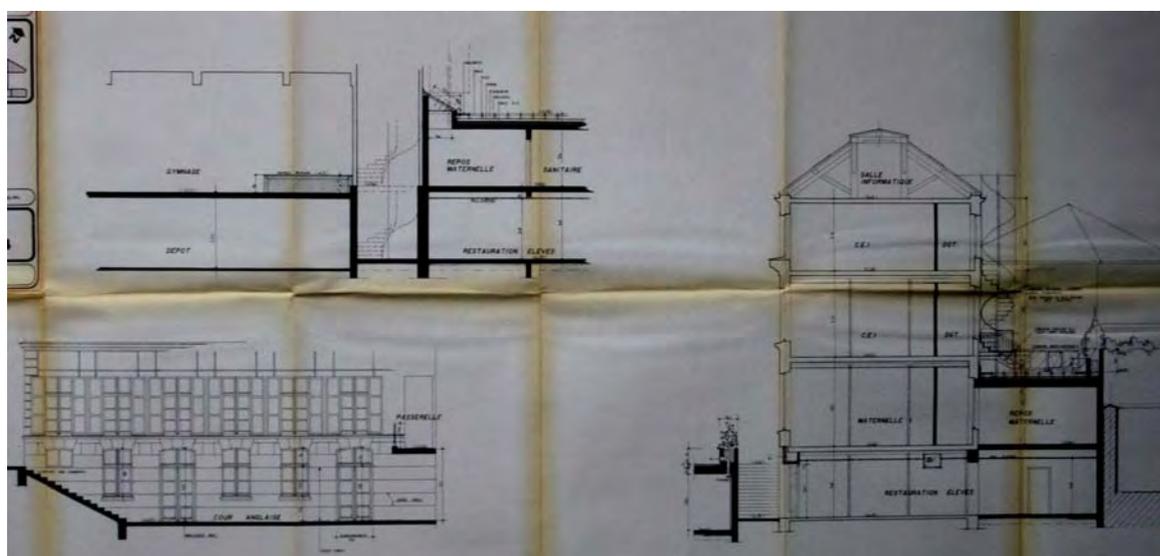
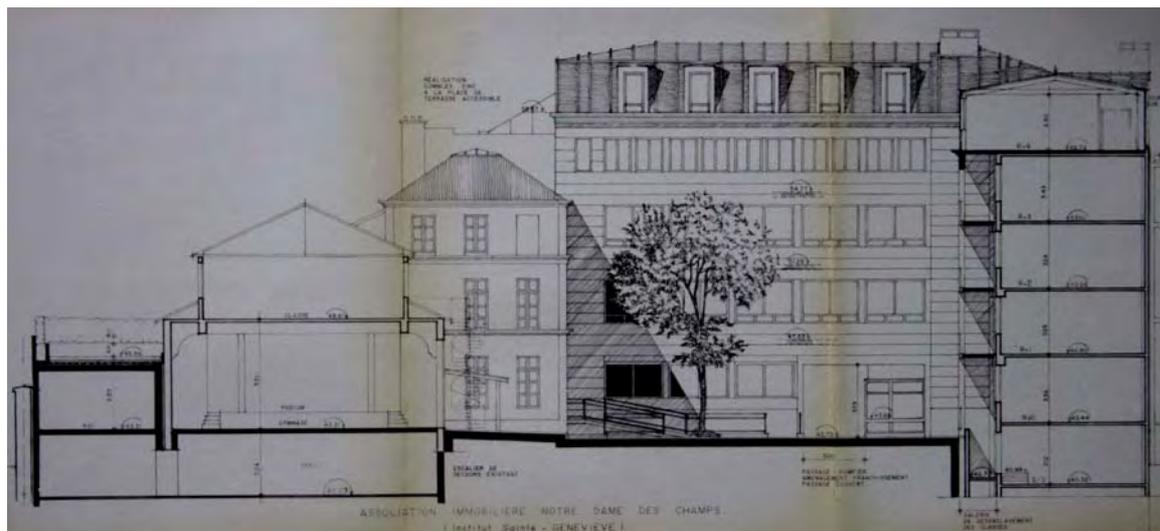


PLANCHE 16

J.-D. Gouzien, architecte,
« Institut Sainte-Geneviève. Aménagement et extension.
Plan masse technique. 002 »,
mars 1993.
Archives de l'Institut Sainte-Geneviève [cliché RÉA].

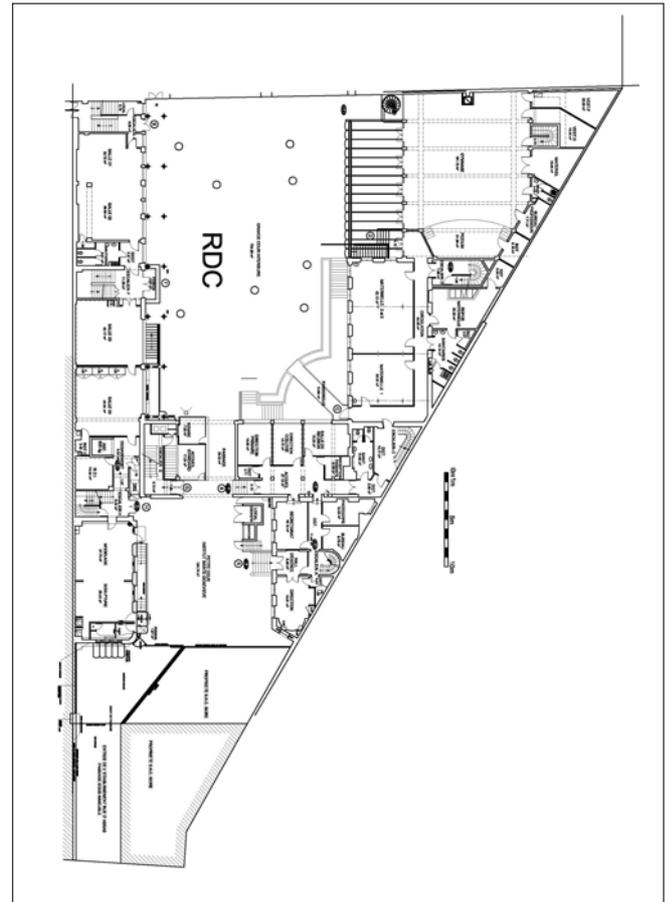
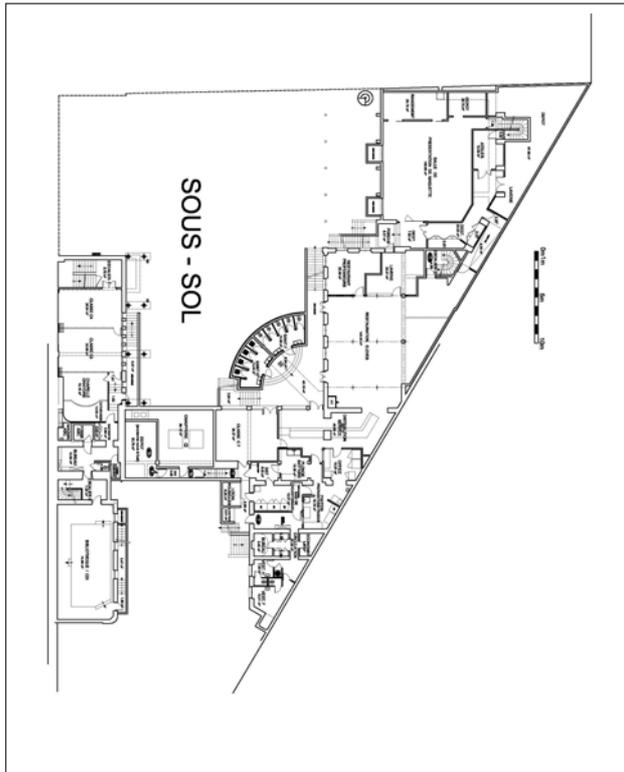


b
a

PLANCHE 18

J.-D. Gouzien, architecte,
« Institut Sainte-Geneviève. Aménagement et extension »,
mars 1993.
a- « Coupes K-L-M. 114 ».
b- « Façade Sud-Ouest. 117 ».
Archives de l'Institut Sainte-Geneviève [clichés RÉA].

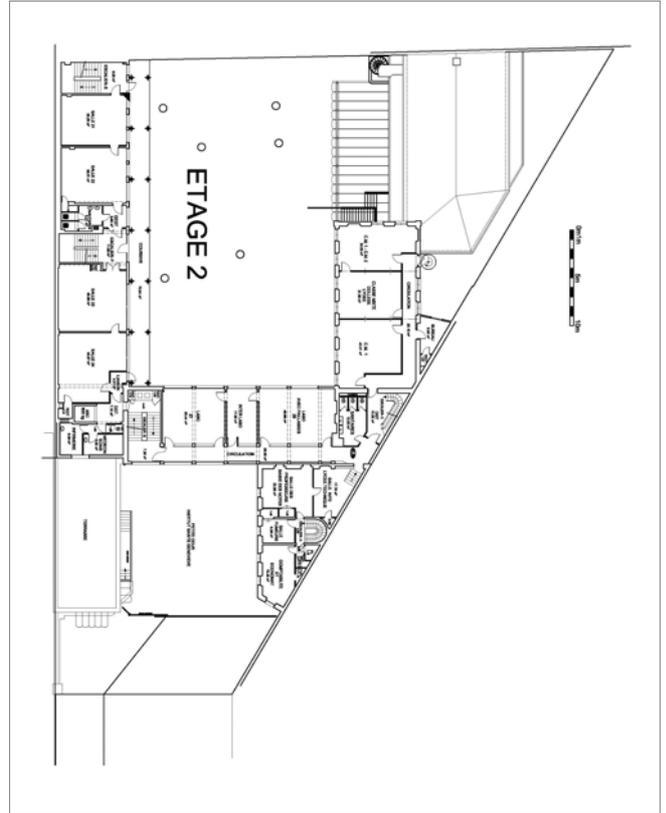
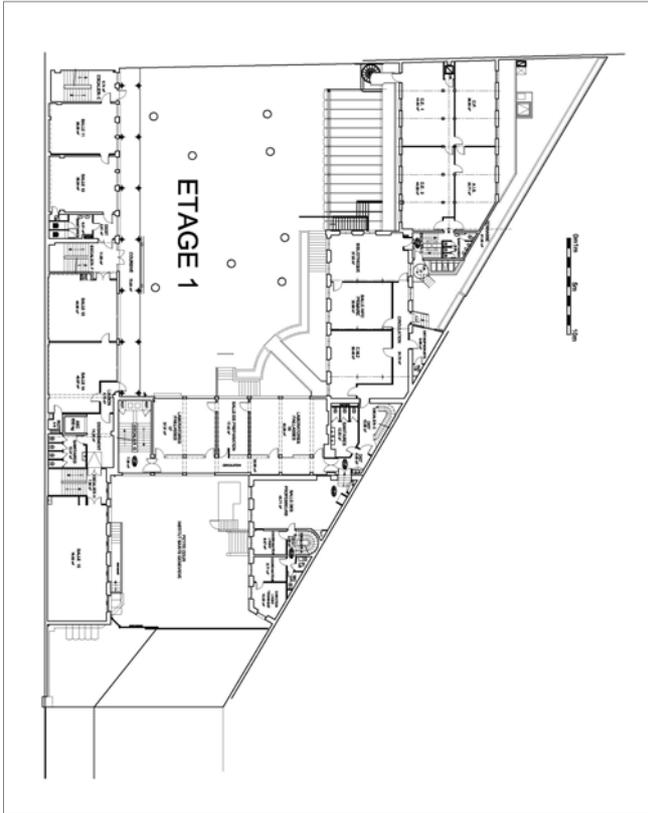
Relevés actuels



a b

PLANCHE 19

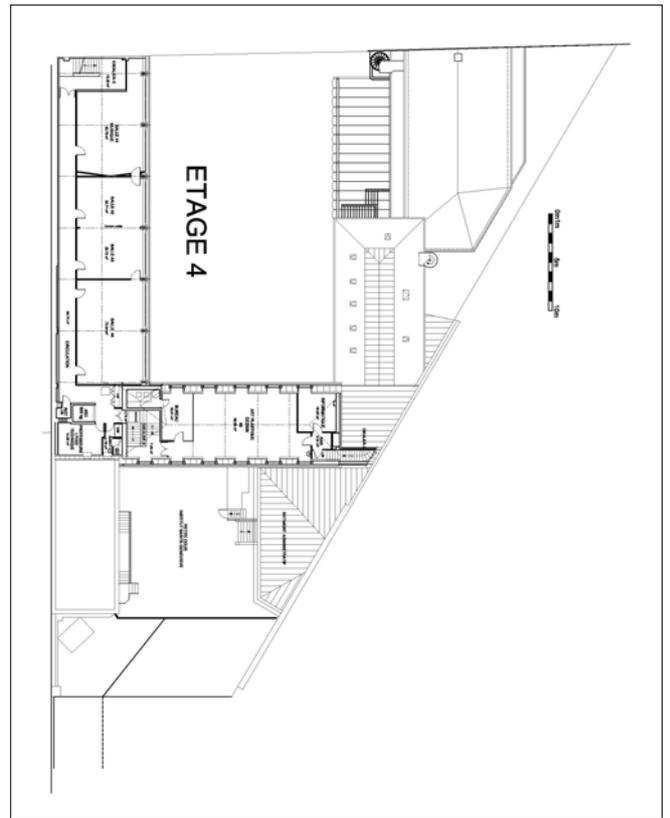
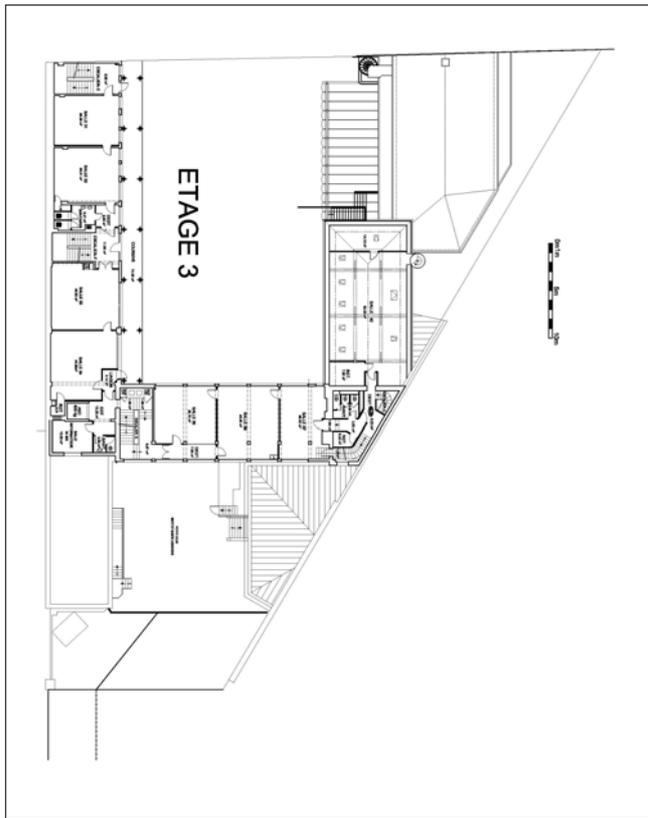
Plans du sous-sol et du rez-de-chaussée,
s.d. [2009].
Documentation Institut Sainte-Geneviève.



a b

PLANCHE 20

Plans du premier et du deuxième étage,
s.d. [2009].
Documentation Institut Sainte-Geneviève.



a b

PLANCHE 21

Plans du troisième et du quatrième étage,
s.d. [2009].
Documentation Institut Sainte-Geneviève.

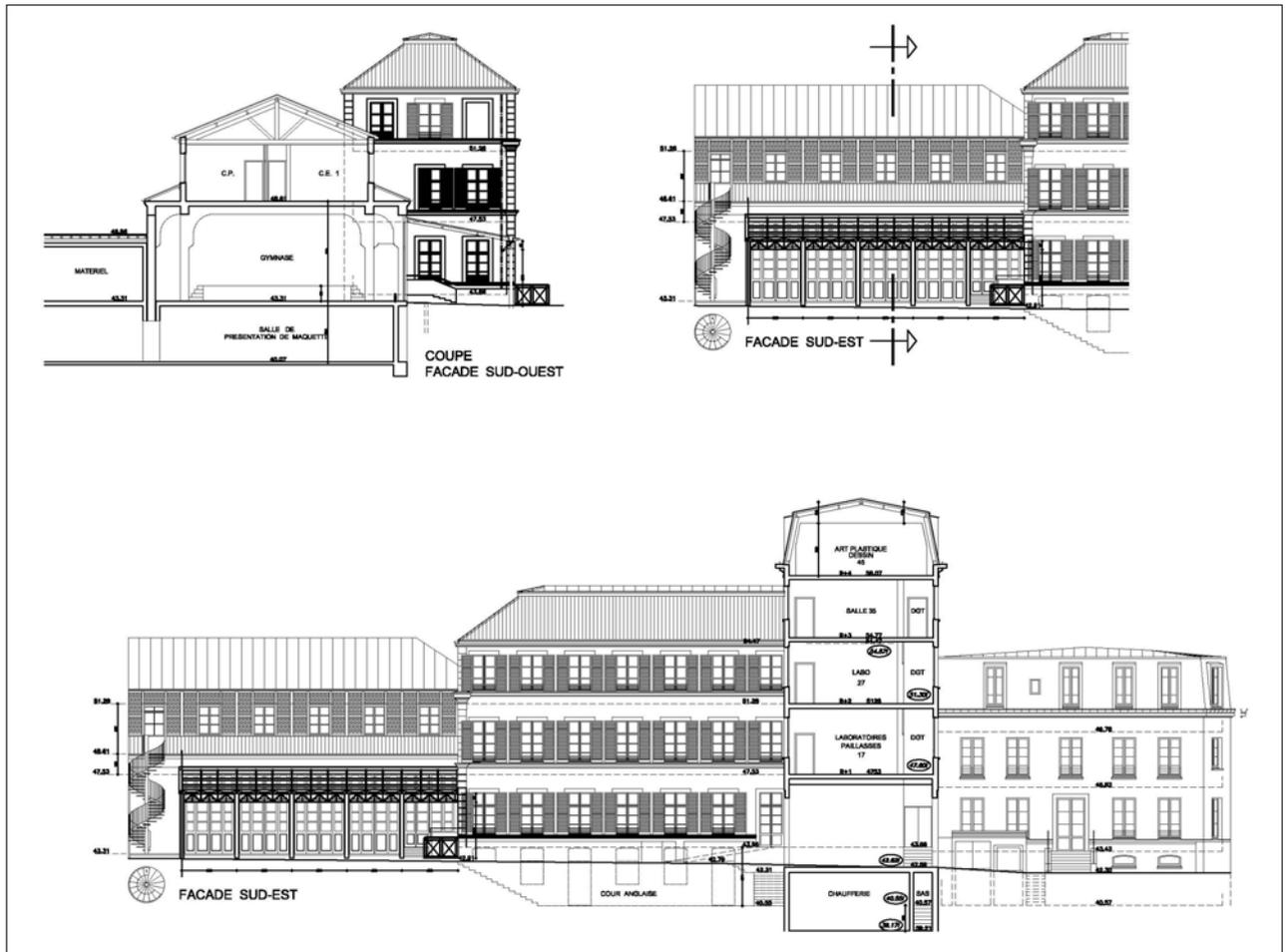
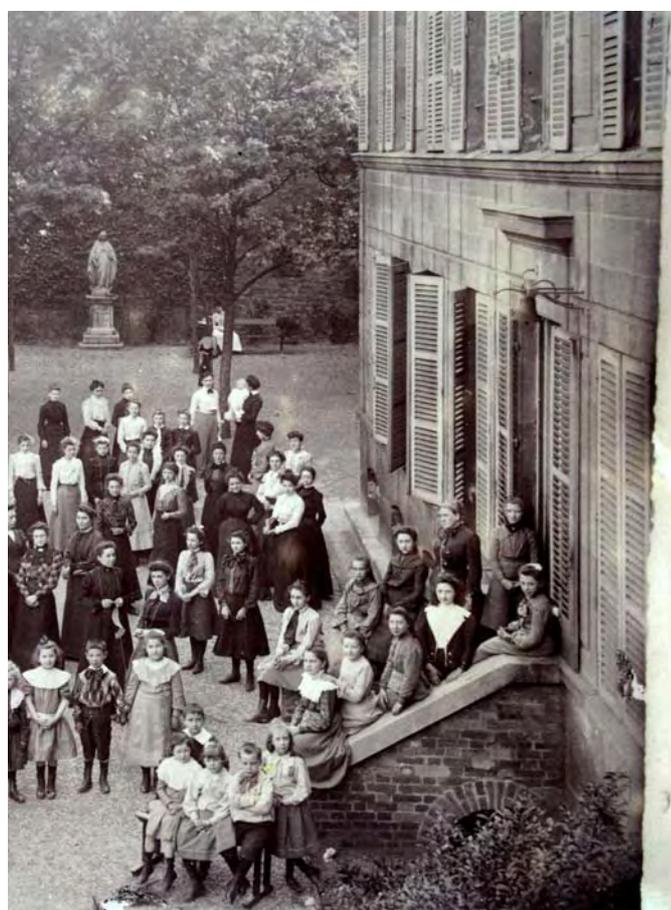


PLANCHE 22

Pingat Ingénierie SAS,
« Institut Sainte-Geneviève. Restructuration de l'ensemble scolaire.
État des lieux. Coupes - Façades »,
s.d. [2009]
Documentation Pingat Ingénierie.

Vues anciennes



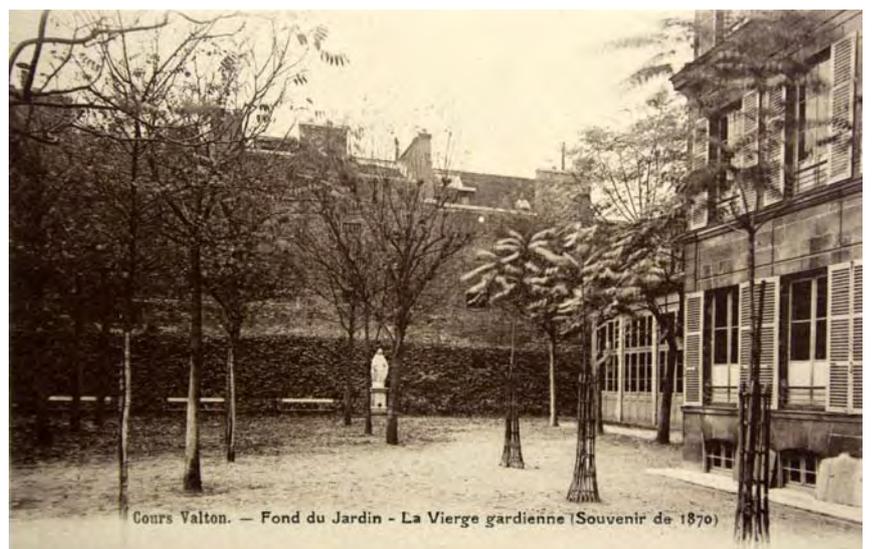
a
b

PLANCHE 23

a- Le pavillon B, s.d. [fin du XIXe siècle].

b- Le pavillon B avec le perron, 1899.

Archives des Anciennes du Cours Valton [clichés RÉA].



c
b
a

PLANCHE 24

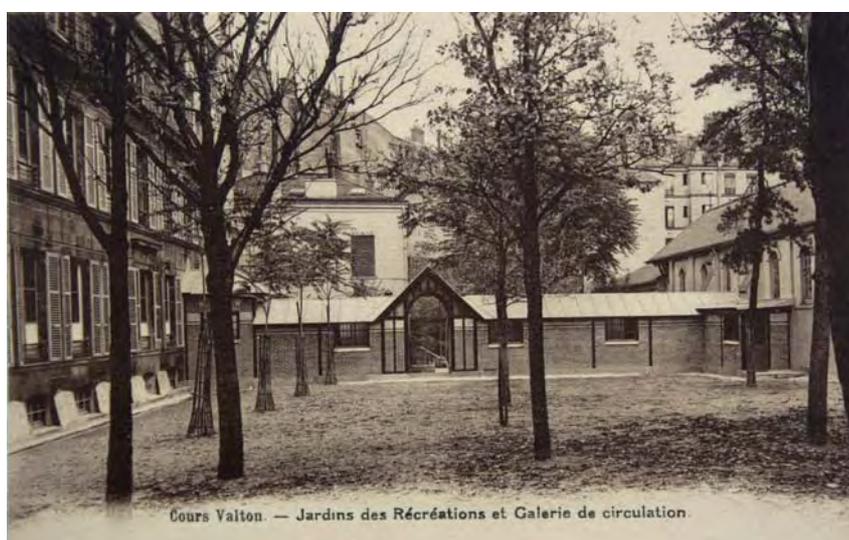
« Cours Valton », s.d. [années 1930].

a- « Fond du jardin. La Vierge gardienne (Souvenir de 1870) ».

b- « Fond du jardin. La Vierge gardienne et la façade de la grande Salle des Fêtes ».

c- « La grande salle ».

Archives des Anciennes du Cours Valton [clichés RÉA].



c
b
a

PLANCHE 25

« Cours Valton », s.d. [années 1930].

a- « 1er pavillon ».

b- « Jardin des récréations et galerie de circulation ».

c- « Bâtiment des élèves moyennes et petites ».

Archives des Anciennes du Cours Valton [clichés RÉA].



b
a

PLANCHE 26

a- Le chantier de construction du bâtiment A,
15 octobre 1960.

b- Une partie de la façade du pavillon B et du gymnase,
13 janvier 1962.

Archives des Anciennes du Cours Valton [clichés RÉA].



PLANCHE 27

La cour de récréation, s.d. [années 1970].
Archives de l'Institut Sainte-Genève [cliché RÉA].



PLANCHE 28

Le restaurant dans le sous-sol du pavillon B, s.d. [années 1960]
Archives des Anciennes du Cours Valton [cliché RÉA].

Reportage photographique

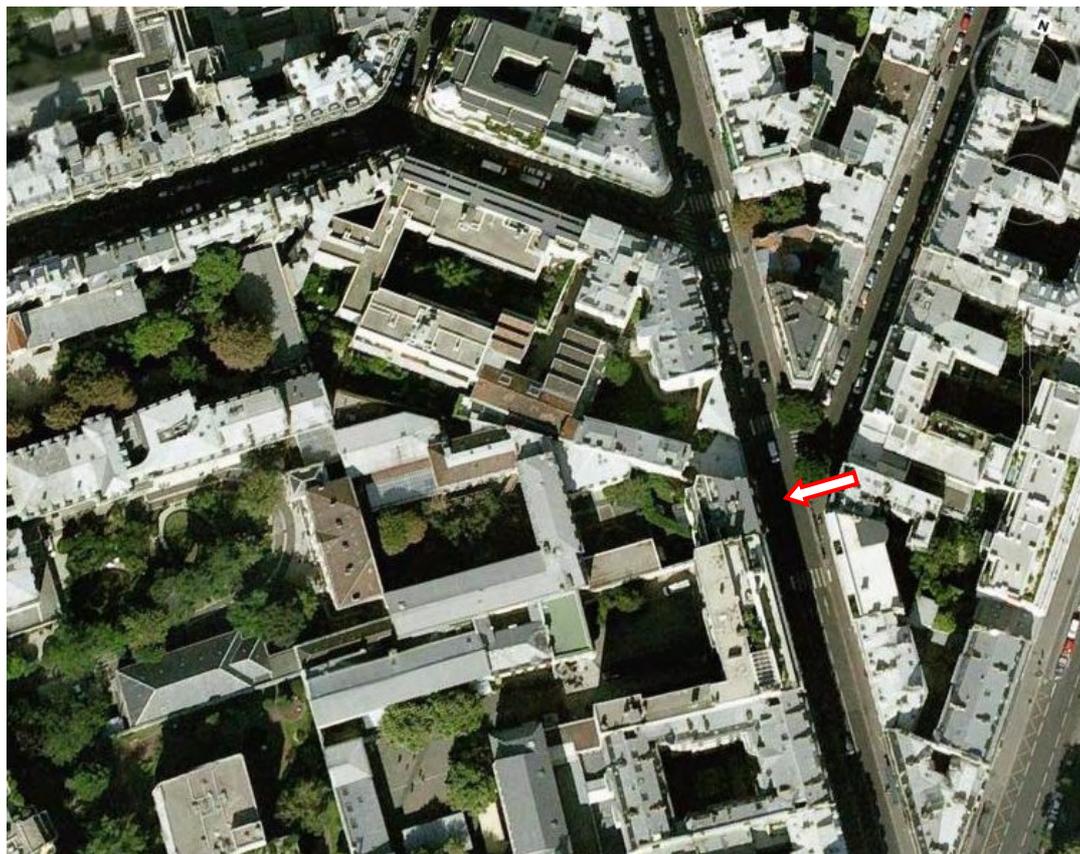


PLANCHE 29

Vue aérienne,
2009.
Google Earth.



PLANCHE 30

La cour de récréation et le pavillon B,
juillet 2009
[cliché RÉA].



PLANCHE 31

Le pavillon B, la façade sur la cour et la toiture,
juillet 2009
[clichés RÉA].



PLANCHE 32

La cour anglaise du pavillon B,
juillet 2009
[clichés RÉA].



PLANCHE 33

Le préau du gymnase et la façade latérale du pavillon B,
juillet 2009
[clichés RÉA].

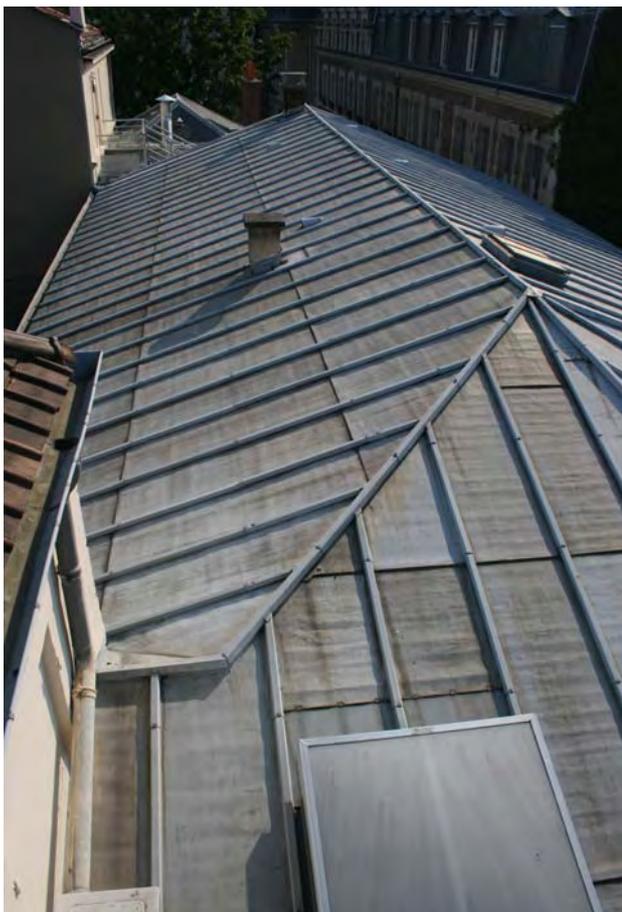


PLANCHE 34

La toiture du préau et du gymnase,
juillet 2009
[clichés RÉA].



PLANCHE 35

La façade arrière du gymnase,
juillet 2009
[clichés RÉA].



PLANCHE 36

La façade arrière du pavillon B,
juillet 2009
[clichés RÉA].



PLANCHE 37

Le sous-sol du pavillon B,
juillet 2009
[clichés RÉA].

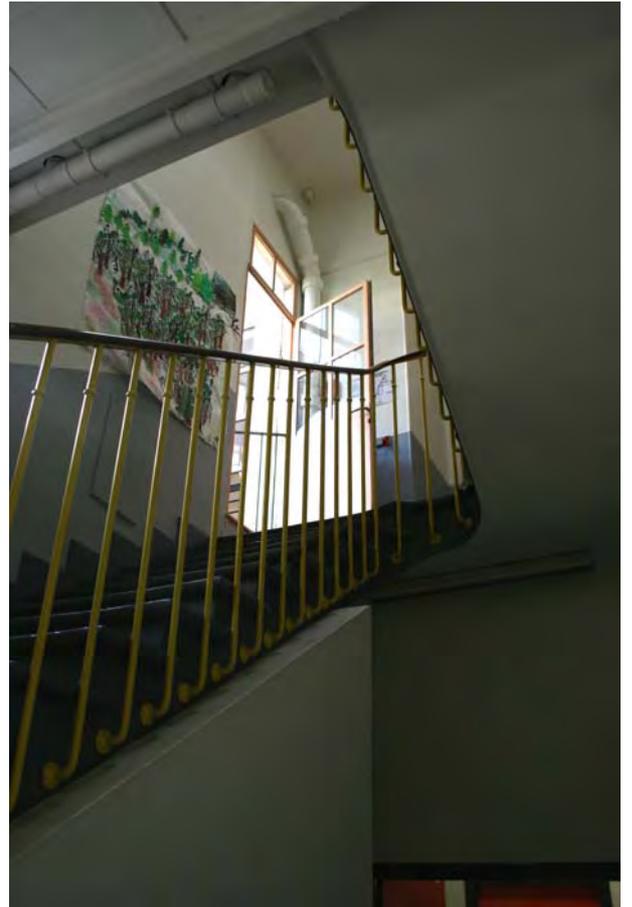


PLANCHE 38

L'escalier D en arrière du pavillon B,
juillet 2009
[clichés RÉA].

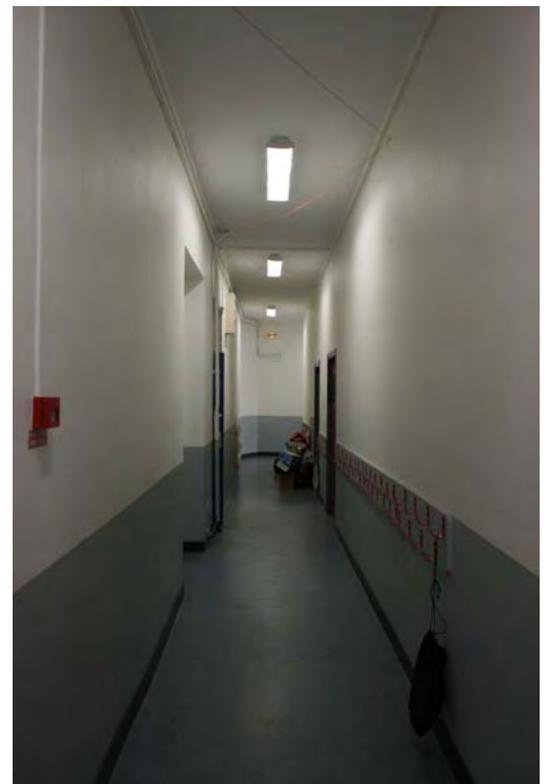


PLANCHE 39

Le couloir et les salles de classe du rez-de-chaussée du pavillon B,
juillet 2009
[clichés RÉA].



PLANCHE 40

Le couloir et les salles de classe du premier étage du pavillon B,
juillet 2009
[clichés RÉA].



PLANCHE 41

Les salles de classe du deuxième étage du pavillon B,
juillet 2009
[clichés RÉA].



PLANCHE 42

La salle de classe du comble du pavillon B,
juillet 2009
[clichés RÉA].



PLANCHE 43

Le gymnase,
juillet 2009
[clichés RÉA].

LISTE DES RÉFÉRENCES

SOURCES

ARCHIVES NATIONALES

Minutier central des notaires parisiens

Étude IV, liasse 1212.
Étude VIII, liasse 1508.
Étude XXX, liasses 930, 933 & 934.
Étude LXV, liasse 906.
Étude LXXXVII, liasse 1478.
Étude CXXI, liasses 585, 626 & 653.

Série F. Versements des ministères
et des administrations qui en dépendent
Sous-série F⁷. Instruction publique
F⁷10683.

Cartes et Plans

Série F. Versements des ministères
et des administrations qui en dépendent
Sous-série F¹. Finances, plans cadastraux
F³32, pièce 118 : Plan de la propriété n°14 rue
de l'Ouest appartenant à Le Cœur, 1839.
F³32, pièce 119 : Plan d'une partie de la
propriété n°14 rue de l'Ouest appartenant à
Lecœur, 1841.
F³93 : Plan cadastral du « Quartier du
Luxembourg, îlots n°10-10bis », s.d. [1828-1830].

ARCHIVES DE PARIS

Sous-série DQ¹⁶.
Conservation des hypothèques de la Seine
DQ¹⁶2132 : transcription du 4 août 1813, volume
403 n°46.
DQ¹⁶3799 : transcription du 7 mars 1843,
volume 1770 n°12.

Sous-série DQ¹⁸. Sommier foncier de Paris
DQ¹⁸322 : rue d'Assas.
DQ¹⁸1299 : rue d'Assas.

Sous-série D¹P⁴. Calepins du Cadastre
D¹P⁴47 (1876) : rue d'Assas.

Série DT. Enseignement
DT 38.
DT Supplément 228.
D2T1 226.

Série DZ. Archives privées
D23Z 4, p. 65-83 : Collection Masson.

Série VO. Voirie & permis de construire
VO¹¹142.

Versement 1069 W. Permis de construire
Article 43.

Versement 1178 W. Permis de construire
Articles 353 & 1527.

Versement 1785 W. Permis de construire
Article 83.

Cartes et Plans

Plans parcellaires
1 Fi 4754 : 1900.
1 Fi 3662 : 1927.
1 Fi 3663 : 1938.

Atlas 102
Ph. Vasserot & J.-H. Bellanger, *Atlas général
des 48 quartiers de la Ville de Paris dédié à M. le
comte Chabrol de Volvic* [...]. *Plan géométrique
du quartier du Luxembourg (1^{er}
arrondissement)*, s.d. [publié de 1827 à 1836].

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE

CABINET DES ESTAMPES

Topographie parisienne
Va 267.

DOCUMENTATION ÉTUDE DE Me BLANCHET (notaire à Paris)

Titre de propriété.

ARCHIVES DE LA SOCIÉTÉ DES FILLES DU CŒUR DE MARIE

Titres et dossiers travaux de l'AINDC.

DOCUMENTATION INSTITUT SAINTE-GENEVIÈVE

Titres de propriété.
Relevés actuels.
Archives des Anciennes du Cours Valton.

DOCUMENTATION PINGAT INGÉNIERIE

Plans actuels.

BIBLIOGRAPHIE

« Historique du Cours », *Le Trait d'Union*, 1934-1945.

Anne Dugast & Isabelle Parizet, *Dictionnaire par noms d'architectes des constructions élevées à Paris aux XIXe et XXe siècles. Période 1876-1899*, 1993, t. III, n°3375 & 3465.

Anne Dugast & Isabelle Parizet, *Dictionnaire par noms d'architectes des constructions élevées à*

Paris aux XIXe et XXe siècles. Période 1900-1919, Paris, 2007, t. I, n°5254.

Félix & Louis Lazare, *Dictionnaire administratif et historique des rues et monuments de Paris*, Paris, 1855 (édition 1994), p. 175-177.

Nomenclature officielle des voies publiques et privées, Paris, mars 1997, p. 28.

LISTE DES PLANCHES

DOCUMENTS TOPOGRAPHIQUES ANCIENS **DU QUARTIER ET DE LA PROPRIÉTÉ**

Planche 1

Jean-Baptiste-Michel Renou de Chauvigné, dit Jaillot, « Nouveau plan de la Ville et faubourgs de Paris », 1777.

> *Emplacement approximatif de la future propriété, au sein de l'enclos des Chartreux.*

Planche 2

a- Plan cadastral du « Quartier du Luxembourg, îlots n°10-10bis », s.d. [1828-1830].

b- Ph. Vasserot & J.-H. Bellanger, *Atlas général des 48 quartiers de la Ville de Paris dédié à M. le comte Chabrol de Volvic [...]. Plan géométrique du quartier du Luxembourg (11e arrondissement)*, s.d. [publié de 1827 à 1836].
Détail.

Archives nationales, Cartes et Plans, F³93 et Archives de Paris, Atlas 102 [clichés RÉA].

Planche 3

a- Plan de la propriété n°14 rue de l'Ouest appartenant à Joseph Le Cœur, 1839.

b- Plan d'une partie de la propriété n°14 rue de l'Ouest appartenant à Joseph Le Cœur, 1841.

> *Construction d'un pavillon à l'intérieur de la propriété (bâtiment D de la direction).*

Archives nationales, Cartes et Plans, F³32, pièces 118 & 119 [clichés RÉA].

Planche 4

a- Plan cadastral de Paris, 1900. Détail.

b- Plan cadastral de Paris, 1927. Détail.

c- Plan cadastral de Paris, 1938. Détail.

Archives de Paris, 1 Fi 4754, 1 Fi 3662 & 1 Fi 3663 [clichés RÉA].

Planche 5

Plan masse de la propriété, 15 juillet 1914.

Archives de Paris, VOⁿ142 [cliché RÉA].

Planche 6

Léon et Jean Meister, architectes, « Cours Valton. Projet démolition. Plans. Rez-de-chaussée. Sous-sol » et coupes, 30 novembre 1934 et ajouts de Louis et Pierre Mazery, architectes, mars 1959.

Archives de Paris, Versement 1069 W, article 43, dossier 1 [cliché RÉA].

Planche 7

Léon et Jean Meister, architectes, « Cours Valton. Projet démolition. Plans. 1er étage. 2e étage. 3e étage », 30 novembre 1934 et ajouts de Louis et Pierre Mazery, architectes, mars 1959.

Archives de Paris, Versement 1069 W, article 43, dossier 1 [cliché RÉA].

Planche 8

André Poulain, architecte, « Institut Normal Sainte-Genève. Permis de construire. Existant », 5 juin 1972.

a- « Plan sous-sol. 03 ».

b- « Plan rez-de-chaussée. 04 ».

c- « Plan 1er étage. 05 ».

Archives de la Société des Filles du Cœur de Marie [clichés RÉA].

Planche 9

André Poulain, architecte, « Institut Normal Sainte-Genève. Permis de construire. Existant », 5 juin 1972.

a- « Plan 2e étage. 06 ».

b- « Plan 3e étage. 07 ».

c- « Plan masse toitures. 02 ».

Archives de la Société des Filles du Cœur de Marie [clichés RÉA].

Planche 10

André Poulain, architecte, « Institut Normal Sainte-Genève. Permis de construire. Existant », 5 juin 1972.

a- « Coupe Façade 1 et 2. 08 », détail.

b- « Coupe Façade 3 et 4. 09 ».

Archives de la Société des Filles du Cœur de Marie [clichés RÉA].

Planche 11

Plan parcellaire actuel. Détail.

Ville de Paris, Bureau du Plan de Paris.

CAMPAGNES DE TRAVAUX ET PROJETS

Projet de construction d'un nouveau bâtiment à l'emplacement du gymnase, 1972

Planche 12

André Poulain, architecte, « Institut Normal Sainte-Genève. Permis de construire. Plan de masse. 13 », 5 juin 1972.

Archives de la Société des Filles du Cœur de Marie [cliché RÉA].

Planche 13

André Poulain, architecte, « Institut Normal Sainte-Genève. Permis de construire », 5 juin 1972.

a- « Plan sous-sol. 14 ».

b- « Plan rez-de-chaussée. 15 ».

c- « Plan 1er étage. 16 ».

d- « Plan 2e étage. 17 ».

Archives de la Société des Filles du Cœur de Marie [clichés RÉA].

Planche 14

André Poulain, architecte, « Institut Normal Sainte-Geneviève. Permis de construire », 5 juin 1972.

a- « Plan 3e étage. 18 ».

b- « Plan 4e étage. 19 ».

c- « Plan terrasse. 20 ».

Archives de la Société des Filles du Cœur de Marie [clichés RÉA].

Planche 15

André Poulain, architecte, « Institut Normal Sainte-Geneviève. Permis de construire », 5 juin 1972.

a- « Coupe Façade n°4, 1re et 2e tranches. 24 ».

b- « Coupe Façade n°6, 2e tranche. 26 ».

Archives de la Société des Filles du Cœur de Marie [clichés RÉA].

Projet d'extension de l'Institut Sainte-Geneviève

Planche 16

J.-D. Gouzien, architecte, « Institut Sainte-Geneviève. Aménagement et extension. Plan masse technique. 002 », mars 1993.

Archives de l'Institut Sainte-Geneviève [cliché RÉA].

Planche 17

J.-D. Gouzien, architecte, « Institut Sainte-Geneviève. Aménagement atelier. Sous-sol bâtiment Nord. 100 », mars 1993.

Archives de l'Institut Sainte-Geneviève [cliché RÉA].

Planche 18

J.-D. Gouzien, architecte, « Institut Sainte-Geneviève. Aménagement et extension », mars 1993.

a- « Coupes K-L-M. 114 ».

b- « Façade Sud-Ouest. 117 ».

Archives de l'Institut Sainte-Geneviève [clichés RÉA].

RELEVÉS ACTUELS

Planche 19

Plans du sous-sol et du rez-de-chaussée, s.d. [2009].

Documentation Institut Sainte-Geneviève.

Planche 20

Plans du premier et du deuxième étage, s.d. [2009].

Documentation Institut Sainte-Geneviève.

Planche 21

Plans du troisième et du quatrième étage, s.d. [2009].

Documentation Institut Sainte-Geneviève.

Planche 22

Pingat Ingénierie SAS, « Institut Sainte-Geneviève. Restructuration de l'ensemble scolaire. État des lieux. Coupes - Façades », s.d. [2009]

Documentation Pingat Ingénierie.

VUES ANCIENNES

Planche 23

a- Le pavillon B, s.d. [fin du XIXe siècle].

b- Le pavillon B avec le perron, 1899.

Archives des Anciennes du Cours Valton [clichés RÉA].

Planche 24

« Cours Valton », s.d. [années 1930].

a- « Fond du jardin. La Vierge gardienne (Souvenir de 1870) ».

b- « Fond du jardin. La Vierge gardienne et la façade de la grande Salle des Fêtes ».

c- « La grande salle ».

Archives des Anciennes du Cours Valton [clichés RÉA].

Planche 25

« Cours Valton », s.d. [années 1930].

a- « 1er pavillon ».

b- « Jardin des récréations et galerie de circulation ».

c- « Bâtiment des élèves moyennes et petites ».

Archives des Anciennes du Cours Valton [clichés RÉA].

Planche 26

a- Le chantier de construction du bâtiment A, 15 octobre 1960.

b- Une partie de la façade du pavillon B et du gymnase, 13 janvier 1962.

Archives des Anciennes du Cours Valton [clichés RÉA].

Planche 27

La cour de récréation, s.d. [années 1970].

Archives de l'Institut Sainte-Geneviève [cliché RÉA].

Planche 28

Le restaurant dans le sous-sol du pavillon B, s.d. [années 1960]

Archives des Anciennes du Cours Valton [cliché RÉA].

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

Vue aérienne

Planche 29

Vue aérienne, 2009.

Google Earth.

Extérieur

Planche 30

La cour de récréation et le pavillon B, juillet 2009 [cliché RÉA].

Planche 31

Le pavillon B, la façade sur la cour et la toiture, juillet 2009 [clichés RÉA].

Planche 32

La cour anglaise du pavillon B, juillet 2009 [clichés RÉA].

Planche 33

Le préau du gymnase et la façade latérale du pavillon B, juillet 2009 [clichés RÉA].

Planche 34

La toiture du préau et du gymnase, juillet 2009 [clichés RÉA].

Planche 35

La façade arrière du gymnase, juillet 2009 [clichés RÉA].

Planche 36

La façade arrière du pavillon B, juillet 2009 [clichés RÉA].

Intérieur

Planche 37

Le sous-sol du pavillon B, juillet 2009 [clichés RÉA].

Planche 38

L'escalier D en arrière du pavillon B, juillet 2009 [clichés RÉA].

Planche 39

Le couloir et les salles de classes du rez-de-chaussée du pavillon B, juillet 2009 [clichés RÉA].

Planche 40

Le couloir et les salles de classe du premier étage du pavillon B, juillet 2009 [clichés RÉA].

Planche 41

Les salles de classe du deuxième étage du pavillon B, juillet 2009 [clichés RÉA].

Planche 42

La salle de classe du comble du pavillon B, juillet 2009 [clichés RÉA].

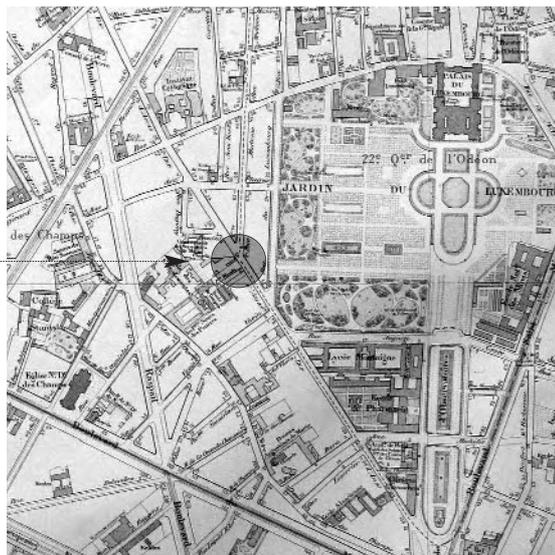
Planche 43

Le gymnase, juillet 2009 [clichés RÉA].



Cabinet
Valérie-Noëlle Jouffre,
Bernard Patary
et Pascal Simonetti.

INSTITUT SAINTE-GENEVIÈVE



Extrait de l'Atlas municipal des vingt arrondissements de la Ville de Paris, 1905.

L'étude historique et architecturale consacrée au bâtiment des classes et au gymnase de l'Institut Sainte-Geneviève situé 64, rue d'Assas à Paris VIe, a été réalisée à la demande de l'Institut Sainte-Geneviève. Les recherches menées dans les fonds d'archives et de bibliothèques visaient à réunir le maximum d'informations sur l'histoire de ces deux bâtiments, afin de déterminer leur origine et de présenter une synthèse de leur évolution.



R É A
24, rue Pierre-Sémard 75009 Paris
Tél.: 01 45 26 06 54
Fax : 01 45 26 06 98
Mél : contact@rea-jps.com
www.rea-jps.com